

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme GISÈLE GALLICHAN, présidente
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE
(SECTEUR NORD)**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 29 janvier 2003, à 15 h 00
Club de Golf Le Versant Inc.
2075, Côte Terrebonne
Terrebonne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 JANVIER 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bruno Cloutier	2
M. Karel Ménard	14
M. François Gemme	30
M. Robert Perreault	47
M. David Modlin	55
M. François Valiquette	68
M. François Valiquette (remplaçant Mme Joëlle Duquette).	78
M. François Valiquette (remplaçant Mme Pauline Lafrance)	82
M. Robert Ménard.....	94

SÉANCE DU 29 JANVIER 2003
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

5 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, reprise des travaux de la Commission qui étudie le Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, secteur Nord, par BFI.

10 J'aimerais savoir, dans un premier temps, s'il y a dans la salle, des personnes qui sont inscrites au registre depuis lundi soir et qui sont là et qui pourraient, dès cet après-midi, poser leurs questions.

15 Alors j'aperçois làbas, oui, monsieur Cloutier qui a levé la main. Est-ce qu'il y en a d'autres qui sont au registre? Et puis il y a monsieur Ménard, oui, qui fait partie de ce groupe.

20 Alors écoutez, compte tenu du temps, qui est un peu diminué cet après-midi, ce qu'on peut faire, je vais ouvrir le registre pour un petit moment, on va prendre cinq (5), six (6) noms, pour s'assurer que nous pourrons terminer vers les cinq heures trente (17 h 30) et aller prendre un bon repas et revenir pour la soirée de ce soir.

25 Je vous dis tout de suite que, je vais faire l'annonce des dépôts de documents, au moment de la soirée de ce soir, alors que l'assistance sera plus nombreuse, pour que les gens prennent connaissance de la liste des documents déposés.

D'ailleurs, il y en a quelques autres qui vont peut-être s'ajouter cet après-midi alors, on fera cette nomenclature au moment de l'ouverture ce soir.

30 Donc, pour quatre (4) ou cinq (5), six (6) personnes, avec des questions courtes, j'ouvre le registre et vous vous adressez à monsieur Robert Fournier, à l'arrière.

J'appelle donc, je vais juste vérifier avant, si monsieur Ménard était inscrit avant monsieur Cloutier. Je fais juste cette petite vérification-là et je vous reviens. Oui. Non, ça c'est monsieur Picard. Attendez un petit peu. Il est là

35

Alors monsieur Cloutier, vous étiez inscrit avant monsieur Ménard. Alors, veuillez vous avancer s'il vous plaît.

PÉRIODE DE QUESTIONS

40

M. BRUNO CLOUTIER :

Bonjour, madame la présidente. Je crois qu'il me restait une (1) question, puisque j'en ai posé une (1) hier, pour la santé.

45

On est mercredi, je suis encore dans la section questions mardi; mon mercredi est plein, puis j'ai commencé jeudi aussi.

50

Je vais déposer des documents, et puis j'aimerais en appeler peut-être un (1) autre, que j'ai entendu parler aujourd'hui, il s'agit d'un document sur les comités de vigilance.

On m'a dit que c'était peut-être disponible par le Front commun. Je ne sais pas si c'est un document public. S'il est public, on voudrait savoir il est où, on voudrait le lire aussi. Peut-être que monsieur Ménard pourrait nous éclairer davantage tantôt.

55

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Nous avons demandé le compte-rendu, je crois, au promoteur. Est-ce que ça faisait partie... je crois...

60

M. BRUNO CLOUTIER :

Bien c'était une étude...

65

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi. C'est ce que vous voulez? C'est ça que vous voulez?

M. BRUNO CLOUTIER :

70

C'était une étude, je crois, qui a été faite par avec Recyc-Québec, le Front commun. Ils ont rencontré des gens qui ont déjà participé sur des comités de vigilance.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

75

Ah! je vous comprends là Ça va. O.k.

M. BRUNO CLOUTIER :

80

On n'a pas lu le document, on aimerait ça en prendre connaissance, si c'est possible.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

85

Alors, on va voir si ce document peut être disponible. Vous dites que c'est le Front commun qui avait été l'initiateur de cela?

M. BRUNO CLOUTIER :

90

C'est ce qu'on m'a dit. Bien lui pourrait sûrement vous éclairer.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'attends votre question. Vous avez des documents dites-vous?

95

M. BRUNO CLOUTIER :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

100

Oui.

M. BRUNO CLOUTIER :

105 Le premier document c'est un document qui s'intitule, en fait peut-être vous l'avez déjà
appelé, ou peut-être vous allez pouvoir l'appeler, le *Guide de valorisation des matières résiduelles
inorganiques non dangereuses de source industrielle comme matériaux de construction*. Ça date
du dix-neuf (19) juin deux mille deux (2002). Il a été disponible depuis janvier deux mille trois
(2003), sur un site Internet du Gouvernement.

110 Le deuxième document c'est le huitième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des
dirigeants d'organismes publics. Ça date de décembre deux mille un (2001). On fait référence,
nous, entre autres à la page 11 et 12. On pourrait générer des questions.

115 Le troisième document c'est un document qui est classé ISBN, je crois. C'est un rapport de
synthèse sur la recirculation des eaux de lixiviation d'un lieu d'enfouissement sanitaire.

120 Le document date de mars deux mille (2000), il a été rendu disponible en mars (2002) par
la Bibliothèque nationale du Québec. C'est un document qui traite de la recirculation au sujet... je
crois que c'est une étude qui a été subventionnée sur le site de Lachute, mais ça pourrait être
pertinent.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

125 Et la source c'est une étude qui provient du Gouvernement ou c'est une étude qui a été
confiée et qui vient d'un consultant?

M. BRUNO CLOUTIER :

130 Ça a été réalisé par SNC-Lavalin Environnement Inc.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Pour le compte de? Savez-vous?

135

M. BRUNO CLOUTIER :

Subventionné par le ministère de l'Environnement, Direction de la coordination des programmes d'aide.

140

Ce document-là a été signé en mars deux mille (2000) mais il n'a jamais été rendu disponible lors de nos audiences publiques du BAPE. Il a été rendu disponible par la Bibliothèque nationale à la fin du mandat au mois de mars deux mille deux (2002).

145

Le quatrième document, avant de le rendre public je vous le déposerais en document privé, pour contre-vérifier des calculs. C'est l'évolution des quantités de déchets reçues au LS de la RIADM à Lachute, dans le sens où le lien qu'on veut faire c'est que, en ce moment, Lachute est encore autorisé, depuis mil neuf cent soixante-seize (1976), à trois millions (3 M) de mètres cubes de déchets.

150

Si on fait le total du tonnage reçu depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), avec deux mille deux (2002), on arrive au-delà de trois millions (3 M).

155

On voudrait savoir, bon, quand le promoteur doit demander un décret d'urgence là mais qui surveille ça et il y a un protocole de désenfouissement aussi, donc...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

160

Alors, au moment où vous le remettrez à la coordonnatrice de Commission, mentionnez bien que celui-là vous dites que vous le déposez et que c'est un document que pour le moment vous considérez privé.

M. BRUNO CLOUTIER :

165

Et la source est l'Étude d'impacts, volume I, aussi codé PR3, lors du BAPE Argenteuil.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

170 Ah, il a été déposé au moment de la Commission?

M. BRUNO CLOUTIER :

175 Oui oui oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Non non, ce n'est pas un document privé.

180 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Mais en fait, c'est les calculs à l'intérieur. Si je me suis trompé, avant de crier au feu...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

185 Oui.

M. BRUNO CLOUTIER :

190 ... bien, ça serait juste de voir là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

195 Bon. Alors puisque c'est un document qui est dans un autre mandat et qui appartient à un autre mandat, il est déjà quelque part dans les documents disponibles.

M. BRUNO CLOUTIER :

Oui, le document en fait...

200

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors écoutez, mentionnez le spécifiquement...

205

M. BRUNO CLOUTIER :

Je vous le laisse en document privé.

210

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... àmadame...

M. BRUNO CLOUTIER :

215

D'accord.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... Ginette Giasson quand vous le lui remettrez.

220

M. BRUNO CLOUTIER :

225

Le cinquième et dernier document, la première page est sans doute privée, puisqu'elle contient un mot de passe. Nous on a été, ce matin, sur pgmr.qc.ca, pour aller chercher de l'information sur les plans de gestion de matières résiduelles.

230

Entre autres, il y a déjà des questions et réponses sur le site. J'ai imprimé tout ce que je pouvais imprimer pour vous, pour regarder. Il y a le mot de passe aussi, vous pourrez aller voir.

Mais, dans une des questions, on fait une différence entre une compagnie privée et une Régie inter-municipale. On aimerait peut-être ça là que ça soit clarifié un petit peu.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

235

Bon. Alors, tous ces documents sont considérés comme déposés.

M. BRUNO CLOUTIER :

240

Super.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

245

Et j'attends votre question.

M. BRUNO CLOUTIER :

250

La voici: c'est un peu par rapport à hier, on a demandé une carte, on avait demandé une carte avec la localisation des sites d'enfouissement. Ce qu'on voudrait c'est une bonification des statistiques, dans le sens où, est-ce que ce serait possible pour le ministère de l'Environnement, de nous produire une carte de la province, avec chacun des sites, et puis dans un rayon de dix (10) kilomètres de chacun des sites, savoir combien qu'il y a de personnes qui sont touchées directement.

255

Ça nous permettrait de voir s'il y a un pouvoir politique qui serait possible, ou sinon, pour un pour cent (1 %) de la population, la volonté politique est très difficile à avoir.

260

Si on peut déterminer là par une bonification des statistiques, avoir un bon portrait, ça nous aiderait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

265

Alors, on va aller voir au ministère de l'Environnement, et aussi, je ne vois pas, il n'est pas là présentement, mais on pourra demander à monsieur Laquerre; parce que peut-être que chez

Recyc-Québec, au niveau des différentes cartes qu'ils ont, ils ont peut-être aussi ces données-là mais on va aller vérifier auprès de monsieur Mbaraga.

M. JEAN MBARAGA :

270

Oui. Madame la Présidente, je pense que cette question-là a été répondue, je pense c'est hier, par Mario Laquerre, en ce qui concerne justement, pour les municipalités dont le territoire est partagé entre une portion sur le territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal, puis l'autre qui est à l'extérieur.

275

Donc, je pense, si on pouvait reprendre la réponse que Mario Laquerre a donnée, ça aiderait monsieur.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

280

Alors c'est que de toute façon, je présume que ce soir, monsieur Laquerre nous l'avons convié; compte tenu du thème que nous développerons ce soir; nous l'avons convié à se préparer à une petite présentation avec des cartes et bon.

285

Alors, je présume que le cas échéant, si la question est soulevée, on va lui demander à ce moment-là de nous montrer l'image, de ne pas rien que nous mettre des mots, de nous mettre l'image, pour vraiment bien dessiner.

M. BRUNO CLOUTIER :

290

C'est surtout au niveau des statistiques. Nous on vous demande dix (10) kilomètres, parce que c'est sûr que ce n'est pas facile à faire au Québec. Ce qu'on aimerait voir c'est deux (2) kilomètres, cinq (5) kilomètres et dix (10) kilomètres, pour chacun des sites, à savoir c'est quoi le pouvoir.

295

Même pour une municipalité, pour trois cents (300) personnes à Mirabel, on le voit depuis le transfert par loi privée, il n'y a aucune volonté politique.

300 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Alors écoutez, moi je vous suggère de revenir ce soir, lorsqu'on va encore momentanément prendre quelques noms au registre, pour refaire cette discussion et voir auprès de monsieur Laquerre...

305

M. BRUNO CLOUTIER :

S'il pouvait nous sortir une carte ou un portrait.

310 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Ou peut-être qu'elle existe aussi cette carte-là il l'aura peut-être déjà

M. BRUNO CLOUTIER :

315

O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

320

Alors je crois que ce sera le moment le plus approprié pour le lui demander.

M. BRUNO CLOUTIER :

Puisque ma question n'a pas été répondue, ça va dans le même sens.

325

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais je veux vraiment, cet après-midi, donner la chance...

330

M. BRUNO CLOUTIER :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

335

... à tout le monde. Vous comprenez, oui.

M. BRUNO CLOUTIER :

340

Oui. C'est pour ça que j'ai déposé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. O.k.

345

M. BRUNO CLOUTIER :

350

Je vais aller me réinscrire mais, étant donné l'évolution des sites d'enfouissement depuis mil neuf cent soixante (1960), soixante et dix ('70); avant il y avait moins de réglementation, les gens se sont plaints rapidement; il y a eu des volontés politiques à changer les choses, depuis mil neuf cent soixante-dix-huit (1978), mais est-ce que je me trompe mais, est-ce que les gens qui côtoient les sites d'enfouissement; dans un rayon, bon, on a marqué de dix (10) kilomètres, nous on reste à trois virgule deux (3,2) kilomètres d'un site; est-ce qu'un jour ils vont voir une diminution des tonnages?

355

Est-ce qu'ils vont voir une diminution de l'achalandage, ou bien c'est voué à toujours importer, pour atteindre un minimum, un seuil critique?

360

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, je crois que là vous touchez la question de l'importation des déchets, des matières résiduelles...

365 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Est-ce que les gens vont voir une diminution des tonnages?

370 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

... qui est régulièrement soulevée lorsque, à chaque fois qu'il y a un cas étudié, en particulier devant le BAPE, des matières résiduelles.

375 Sans doute cette question va revenir aussi ce soir, mais on peut faire une brève bifurcation chez monsieur Mbaraga.

M. JEAN MBARAGA :

380 Oui. Madame la Présidente, comme vous savez c'est les promoteurs qui montent leur projet. Quand ils nous arrivent, ils nous arrivent avec une capacité totale de leur projet.

385 On a fait une analyse, si la capacité totale justement, est justifiée, et qu'elle peut être accordée, autorisée par le Gouvernement, on va le faire. Mais il y a des cas, que vous connaissez très bien, où les tonnages demandés ont été diminués Cloutier.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

390 Merci beaucoup, monsieur Cloutier.

M. BRUNO CLOUTIER :

Je vous remercie infiniment.

395 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et monsieur Karel Ménard.

M. BRUNO CLOUTIER :

400

Excusez, j'ai hâte quand même de lire les transcriptions. C'est difficile des fois, on pose une question, la réponse n'est pas claire non plus.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

405

Vous comprenez que nos sténotypistes travaillent le plus rapidement possible.

M. BRUNO CLOUTIER :

410

Je vous remercie infiniment.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

415

Et dès que c'est déposé, soit sur le site ou dans les centres, vous allez les avoir sûrement.

Bonjour, monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

420

Bonjour, Madame la présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

425

Et pardonnez-moi, monsieur Ménard. Je demanderais à monsieur Fournier de nous apporter le registre des gens qui se sont inscrits pour la fin de l'après-midi. Merci. Alors monsieur Ménard, c'est à vous.

M. KAREL MÉNARD :

430 Oui, tout d'abord j'aimerais répondre à deux (2) questions, concernant les documents qu'on
a demandés à la Commission, à savoir, bon, minimalement les transcriptions des audiences de mil
neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) ainsi que les mémoires déposés.

435 On n'a malheureusement pas eu le temps d'établir la liste, cependant on a tous les
documents ici.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

440 Bon. Je viens tout juste d'avoir des nouvelles, alors merci de m'y faire repenser. Voici ce
que le Bureau d'Audiences peut faire pour tous les verbatims, toutes les transcriptions et les
mémoires. Il est possible de les numériser et de les mettre sur le site de la Commission.

445 Cependant, comme c'est différent du mandat dans lequel nous sommes, nous allons placer
cela avec un hyperlien qui vous donnera, à ce moment-là accès à un autre mini-site, si vous voulez,
où vous trouverez ces éléments là avec le rapport.

Alors c'est ce que le Service des communications du Bureau vient de nous faire savoir il y a
quelques minutes. Alors, c'est les documents qu'il était possible pour nous, de vous...

450 **M. KAREL MÉNARD :**

C'est excellent. Je vous en remercie.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

455 Voilà

M. KAREL MÉNARD :

460 L'autre question, qui a été posée par mon prédécesseur concernant une étude qu'on a
effectuée:...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

465 Oui.

M. KAREL MÉNARD :

470 ... effectivement, sur les comités de vigilance, effectivement, on a fait une étude sur l'ensemble des comités de vigilance au Québec, non seulement les comités existants au niveau des lieux d'enfouissement sanitaire mais aussi dans d'autres domaines, industries et autres, pour justement établir peut-être des bases à ce que devrait être et comment devrait fonctionner un comité de vigilance. Donc, on a émis certaines recommandations.

475 Le document est accessible sur notre site Internet; je peux vous donner l'adresse ou je pourrai... je ne l'ai pas avec moi malheureusement, mais je pourrai le faire parvenir à la Commission.

480 Demain et vendredi, je ne pense pas être là comme tout le monde le sait il y a un gros colloque à Montréal; peut-être demain soir, si je suis disponible, je l'apporterai. Autrement je peux vous laisser l'adresse.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

485 Pour que vous puissiez le... c'est pour que la Commission puisse le considérer comme un document déposé par les citoyens ou par un groupe, en l'occurrence vous.

M. KAREL MÉNARD :

490 Bien, comme ç'a été demandé, moi ça me ferait plaisir de le déposer.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

495 Bon. Alors, si vous pouviez, puis on va s'occuper que les dépôts soient faits.

M. KAREL MÉNARD :

Parfait.

500

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous aviez, monsieur Ménard, ces deux (2) questions, s'il vous plaît.

505

M. KAREL MÉNARD :

Bien en fait c'est une (1), parce qu'effectivement, j'ai posé une (1) question hier, sur la santé.

510

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Comme hier. Oui. Bon. Très bien. Merci. J'apprécie.

515

M. KAREL MÉNARD :

Donc, c'est une question à quatre-vingt-dix (90) volets.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

520

Ah! Là làje l'apprécierai moins.

M. KAREL MÉNARD :

525

Mais il y en a tellement de questions qu'on aimerait poser.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui oui. Voilà

530

M. KAREL MÉNARD :

Ma question comporte la période de transition, la capacité résiduelle avancée par le promoteur, la fermeture au mois de mars. Ça me chicote un peu.

535

J'ai du mal en tout cas, à concevoir qu'un promoteur qui exploite un lieu d'enfouissement sanitaire en arrive à dire finalement: on n'a plus de solutions que de demander un décret d'urgence au Gouvernement pour pouvoir effectuer une période de transition.

540

J'aimerais peut-être qu'on puisse m'éclairer parce que dans l'Étude d'impacts, il y a eu les tonnages annuels depuis quatre-vingt-quinze ('95), souvent les tonnages étaient, bon, étaient énormes quand même, mais situés autour de sept cents (700), huit cent mille (800 000) tonnes. La compagnie avait une autorisation pour enfouir jusqu'à neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes si ma mémoire est bonne, par année.

545

En plus, l'exploitant a eu l'autorisation d'avoir recours à ce qu'on appelle de l'*enfouissement en surélévation*, les chapeaux. De mémoire, ça représente environ un point six million (1.6 M) de tonnes; peut-être que je me trompe mais, c'est dans ces eaux-là peut-être même un petit peu plus, deux (2) chapeaux différents.

550

Est-ce que vraiment tout a été utilisé et vraiment au mois de mars c'est rempli, il n'y a plus d'autres solutions que soit d'aller ailleurs.

555

Quelles sont les alternatives du promoteur ou est-ce qu'il ne reste pas, quelque part, dans une manche...?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

On va aller explorer ça auprès de monsieur Viau.

560

M. JEAN-MARC VIAU :

565 D'accord. On a toujours joué franc jeu, on a toujours dit au Gouvernement où on en était rendu, on a donné tous nos plans de volume résiduel et on ne peut pas cacher ça, ç'a été fait par des arpenteurs certifiés.

570 Ils ont exactement le volume qui va rentrer et ils ont la date de fermeture; approximatif naturellement, ça dépend toujours des arrivages; que ça va arriver. On prévoit que mars, on va être fermé.

575 Pour revenir à la raison pourquoi le décret d'urgence, c'est que comme j'avais expliqué, en premier on avait déposé notre proposition à la Municipalité, la Municipalité nous a retranché une partie, donc il a fallu retourner sur nos tables à dessin, refaire le design. On attendait, après, l'acceptation de la MRC ça attendait, ça attendait.

580 Là on a décidé, au mois de mars, de déposer quand même, avant l'acceptation du SAAR par la MRC, on a déposé l'Étude d'impacts, c'est ça, au mois de mars, deux mille deux (2002), et puis le ministre, il vient d'accepter la SAAR au mois de décembre de cette année.

Alors, nous on est tous tributaires de ce processus-là alors là on attend en ligne.

585 Notre demande a été faite en ne sachant aucune position de personne dans le système de gestion des déchets.

Notre projet, pour vous dire, a été déposé en mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985); c'est avant l'existence de n'importe quelle fusion, ce n'était même pas un concept qui était là au Gouvernement, notre projet s'est établi en dehors de ce système-là

590 Là maintenant, on a appris que là la CMM a statué. On n'a pas pris connaissance de ce qu'a pris la CMM, parce qu'on était ici hier, on est encore complètement... il y a peut-être quelque chose qui s'est passé mais on n'a pas eu le temps, malheureusement, d'en prendre connaissance en bonne connaissance de cause, parce qu'on est occupé à répondre ici, au BAPE.

595 On est très content que la CMM ait pris enfin une décision, ou au moins donner un peu son orientation, pour nous, en fin de compte, ça nous enlève du poids sur les épaules, on peut respirer un petit peu.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

600 Alors, on va aller voir monsieur Trottier qui est avec nous; je croyais que vous alliez vous faire représenter. Alors bonjour monsieur Trottier.

M. JACQUES TROTTIER :

605 Oui, je vais me faire représenter, mais ce soir et demain, pour les mêmes raisons que mentionnait monsieur Ménard tantôt. Il y a le colloque de Recyc-Québec demain. Oui, quelle est la question?

610 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

615 Monsieur Viau vient de parler, pour leur part là de la façon dont ils ont planifié le projet, et il a mentionné qu'il attendait une prise de position de la CMM, qui s'est manifestée hier soir et dont on a eu des échos dans les journaux ce matin.

620 **M. JACQUES TROTTIER :**

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

625 Et on aimerait que vous nous précisiez cette prise de position, pour que tout le monde en soit informé.

630 **M. JACQUES TROTTIER :**

Bon. Je vais essayer de résumer très rapidement. Je ne pourrai pas le faire aussi bien que le Président de la Commission de l'Environnement, qui d'ailleurs va présider la séance publique de la Commission de l'Environnement ce soir, à Montréal.

635

Mais en gros, ce qu'on dit c'est que, on voit que c'est tout à fait fortuit que le site arrive à échéance, si on peut dire, actuellement. Donc, il y a obligation pour le promoteur, de faire une demande, et nous on a la tâche depuis un (1) an, de faire le plan de gestion de matières résiduelles, et ça arrive en coïncidence.

640

Et ce qu'on a dit c'est que, si on veut faire une planification à long terme, il faut bien pouvoir prendre le temps de le faire et de couler dans le béton une décision à long terme; avant même qu'on ait pu faire notre planification, on trouve ça prématuré.

645

Mais d'un autre côté, de dire tout simplement, bon, on va tout fermer, je pense que ce n'est pas une solution qui est réalisable, qui est réaliste.

650

Alors on dit est-ce qu'on peut avoir un peu, de part et d'autre, le temps de respirer donc, une période de transition pour le promoteur, et du temps pour nous, pour compléter notre travail. C'est ce qu'on dit.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

655

Oui mais la question qui se pose, et c'est évoqué dans l'Étude d'impacts du promoteur, si le site ferme, ça va diminuer la durée de vie des autres aux environs et ça va augmenter les coûts pour les utilisateurs, et caetera.

660

La question qui nous vient comme ça c'est: où est-ce que la CMM aurait ses débouchés pour les matières résiduelles? Qu'est-ce qui vous arriverait à vous là?

M. JACQUES TROTTIER :

665 C'est une question pour laquelle on n'a pas tout le data. Il faut comprendre que la CMM n'a pas de contrat avec personne dans ça, ce sont les villes qui ont des contrats pour l'élimination des matières, et la plupart de ces contrats-là se font directement avec les collecteurs.

Ça fait que je dirais qu'il y a comme un deuxième niveau de responsabilité là-dedans, ce sont les collecteurs qui font des ententes avec les sites d'enfouissement et c'est à leur choix.

670 Il y a plusieurs villes; mais je n'ai pas encore la confirmation, mais on pense là on espère l'avoir dans les jours qui viennent; il y a plusieurs villes qui... autrement dit, le risque est sur le dos du collecteur et non pas sur le dos de la ville.

675 Ça fait que le collecteur pourrait dire, moi là je ne peux plus aller... Supposons. Supposons que BFI ferme. Il ne pourrait pas dire à la ville que parce que BFI ferme et que BFI était l'endroit où il allait faire son enfouissement, qu'à ce moment-là il peut se dégager de son contrat.

Oui. J'ai juste été distrait, je pense que j'ai entendu un bruit.

680 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Non, je demande à tout le monde de fermer les cellulaires s'il vous plaît, parce que ça dérange vraiment.

685 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

690 Peut-être comme complément, le ministère de l'Environnement puis Recyc-Québec ont déposé, dans les documents de cette audience, un portrait régional là situation concernant l'élimination, qui donne la capacité résiduelle et qui montre qu'il en reste à peu près pour deux (2) ans, mais que presque tout le monde est en demande d'agrandissement.

Ça fait que la question de la Présidente était par rapport à ça là vous demandez une période de transition mais vous réalisez aussi, qu'il y a quand même un besoin là pour ce qui sort de la CMM.

695

M. JACQUES TROTTIER :

Oui. Ce qu'on dit c'est, si on conserve le statu quo pendant encore quelques années, on ne créera pas de crise et tout le monde va avoir le temps de compléter ses dossiers puis de passer à travers le processus.

700

Nous, vu de notre côté, il faut que toutes les soixante-trois (63) municipalités puissent adopter un PGMR; ce n'est pas fait ça encore, il y a des solutions qui vont être mises de l'avant, il faut qu'il y ait une acceptation politique et sociale de ça.

705

Il faut aussi qu'on ait le temps de faire une concertation, parce que la réalité c'est qu'il y a quatre (4) sites qui sont en dehors de la CMM, donc, quand nous on va dire quelque chose, qui n'est pas encore établie mais quand on va dire quelque chose, il va falloir qu'on consulte les quatre (4) autres MRC. Et là il va falloir qu'il se fasse une concertation; d'ailleurs c'est requis dans la politique du Gouvernement, il faut qu'il y ait un avis.

710

Là on a fait les avis légaux pour s'aviser mutuellement qu'on avait commencé à planifier mais, lorsqu'on va avoir des résultats, il va falloir qu'on fasse une concertation là-dessus, ça va prendre du temps.

715

Donc, avant d'avoir réglé tout ça, ça va prendre le temps qu'on demande, puis on dit pendant ce temps-là plutôt que de créer une période de crise, pourquoi ne pas continuer le statu quo, puis gardons le temps, tout le monde, de pouvoir réfléchir à ça et d'arriver... Parce que physiquement, la place est là

720

On le sait bien, le projet qui est sur la table maintenant, quarante millions (40 M) de tonnes, ça, ça correspond exactement à l'espace physique qui est là-largeur, hauteur. Bon.

725 Donc, on n'a pas un problème de manque d'espace, mais, avant de couler dans le béton
une solution comme ça, qui est à long terme, vingt-cinq (25) ans, sans avoir fait le plan directeur,
bien nous on se dit, il y a peut-être quelque chose là qu'il faudrait mettre dans l'ordre.

730 Ça fait que, ce qu'on dit c'est, laissez-nous le temps tout le monde, de faire notre travail,
puis on pense nous, que trois (3), quatre (4), cinq (5) ans, je ne sais pas là on va avoir le temps de
faire tout le circuit de l'acceptation par tout le monde, et après ça on va arriver avec... on va voir
clair.

735 Puis quand on va voir clair, bien là on va pouvoir dire c'est ça qui est notre plan directeur,
puis voici.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

740 Mais trois (3), quatre (4), cinq (5) ans, l'horizon cinq (5) ans là c'est l'horizon de la politique
là c'est deux mille huit (2008).

M. JACQUES TROTTIER :

Oui, c'est vrai. C'est une réalité ça. On en est bien conscient.

745 Mais d'un autre côté, avec le portrait qui a été déposé hier, il y a une autre réalité qui est
réelle aussi, c'est que les contrats actuels existants, dans les soixante-trois (63) villes, ça
s'échelonne, mais il y en a qui se terminent en deux mille onze (2011). Alors, ça aussi c'est une
réalité. Donc, il faut qu'on regarde tout ça.

750 Là on a eu le portrait hier, de ce portrait-là Il va découler une analyse, puis il va découler
des conclusions, puis il va découler des actions à prendre; mais on n'en est pas là encore.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

755 D'accord.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Viau?

760

M. JEAN-MARC VIAU :

Excusez-moi. J'aimerais amener un complément aussi, pour la deuxième partie de notre demande, c'était que, justement, ça prend un certain temps.

765

On a mis l'échéancier pour montrer justement, le certain temps que ça prend pour obtenir les autorisations justement, pour faire la deuxième partie.

Puis si on veut faire disons, une autorisation de quatre (4), cinq (5) ans, nous ça nous redemande, pour une solution temporaire, de tout ressasser le design; puis c'est quelque chose qui est très long et très dur à faire, ce serait de tout refaire.

770

MADAME LA PRÉSIDENTE :

775

Bon. Si je peux me permettre. C'est que je suis persuadée que tout ce dont nous parlons présentement, va être l'objet des principales questions. Parce que là on émet des préoccupations, la Commission pose des questions, et le moment, ce soir, où tout le monde va s'attendre à.. peut-être que, à poser ces questions, ou encore que ces questions soient posées par la Commission, alors que... et les gens de Recyc-Québec, il y aura quelqu'un de la CMM ce soir quand même.
Bon.

780

Je me dis, on est dans la situation là monsieur Ménard, où on risque de devoir tout répéter ça au moment où la plus majeure partie de l'assistance sera.

785

Alors, j'aimerais que tout le monde soit conscient de cela, et parce que personnellement, à la présidence de cette Commission, je souhaiterais que cette question soit vraiment bien fouillée, ce soir. O.k.

790 **M. KAREL MÉNARD :**

Malheureusement, ce soir, il y a une rencontre importante aussi de la CMM à laquelle on doit assister. Juste... je comprends très bien votre position.

795 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, vous avez lu quand même l'essentiel et puis vous aurez les verbatim de ce soir pour...

800 **M. KAREL MÉNARD :**

J'aimerais que juste une petite question soit éclaircie, une petite réponse soit éclaircie.

805 Quand on parle de *période de transition*, je suis un peu confus, parce que selon le promoteur, c'est l'optimisation du secteur Est, donc le décret d'urgence, et la CMM vient de dire que c'est à la charge des collecteurs, si je peux m'exprimer ainsi.

810 Est-ce qu'on peut en déduire que pour la CMM... je ne veux pas dire que ce n'est pas son problème mais, que le site soit fermé au mois de mars, en attendant l'éventuelle réouverture, la CMM va pouvoir se débrouiller autrement, parce qu'en fait ça relève des collecteurs et non pas de la CMM, donc, il n'y a pas d'urgence pour la CMM au mois de mars.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

815 Est-ce que la perception de ce que vous avez dit est exacte, monsieur Trottier?

M. JACQUES TROTTIER :

820 C'est vrai que la problématique de la CMM n'est certainement pas la problématique du promoteur. Moi quand je parle de transition, ça n'a pas à voir avec la description physique du projet du promoteur; que je connais peu d'ailleurs, le secteur Est puis tout ça, j'ai vu les cartes comme tout le monde.

825 Mais, la problématique de la CMM, ce n'est pas ça. C'est uniquement qu'avant de parvenir
à terminer notre PGMR, qui est, si tout va bien, va être terminé cette année, mais suite à ça il va y
avoir au moins une (1) année pour que les municipalités, qui vont être réglementées par le PGMR
de la CMM -- il y a soixante-trois (63) municipalités làdedans -- avant que tout ça soit mis en place
puis que ça s'organise, il va y avoir du temps.

830 Puis là il faut qu'on arrive avec une conclusion aussi, concernant les contrats existants.

Donc, c'est pour ça, moi, le délai que je mentionnais est plus fonction de ce que je viens de
vous dire et ce n'est pas du tout raccordé dans le fond, au projet que je connais peu là le projet du
promoteur, sa période transitoire ou sa... Bon.

835 Ce n'est pas ma préoccupation. C'est tout.

M. YVES NORMANDIN :

840 Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

845 Monsieur Ménard...

M. YVES NORMANDIN :

Non, monsieur Normandin.

850 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Normandin. Oui. Excusez-moi. Je ne vous avais pas vu.

855 **M. YVES NORMANDIN :**

Pardon. Je suis en arrière. Juste un complément d'information à propos de toute cette situation.

860 On pourrait mettre peut-être numéro 2, s'il vous plaît? Mais dans le cas où l'Usine de Triage Lachenaie ferme au mois de mars deux mille trois (2003), à ce moment-là bon, ça c'était prévu déjà dans l'Étude d'impacts. Bon, à l'époque, en mars deux mille deux (2002), on mentionnait qu'en avril deux mille trois (2003), on fermait.

865 Là maintenant, c'est mars deux mille trois (2003), on parle d'un (1) mois d'écart. Donc, je pense nos estimations de l'époque étaient quand même bonnes.

870 Deuxième chose, dans le cas où nous fermons, à ce moment-là le million (1 M) de tonne, grosso modo; on a parlé d'un million (1 M) de tonnes juste pour les fins de discussion; ce million (1 M) de tonnes là va aller où?

Bon. Il va aller peut-être un peu à Sainte-Sophie, mais tout le monde sait que Sainte-Sophie va fermer bientôt; site qui n'a même pas déposé encore son étude d'impacts. Donc, ce site-là aussi va fermer.

875 Donc, les déchets de Sainte-Sophie vont aller où? Et ceux de BFI vont aller où? Ils vont aller à deux (2) autres endroits possibles un petit peu à Lachute, selon les orientations qu'on connaît; bon, le Ministère s'en va pour peut-être donner un décret à Lachute bientôt, probablement, semble-t-il avec un maximum tel qu'il est écrit dans le document de cinq cent mille (500 000) tonnes, actuellement ils sont à quatre cent soixante mille (460 000) tonnes, donc il y a strictement quarante mille (40 000) tonnes de déchets qui peut être redirigé à Lachute.

885 Tous les autres volumes vont aller à deux (2) endroits Saint-Nicéphore et Berthier. Mais lorsqu'on regarde; le tableau n'est pas encore là mais le tableau c'est que Sainte-Geneviève et Saint-Nicéphore, à la place de fermer fin avril deux mille quatre (2004) et fin juillet deux mille cinq (2005), dans le cas où BFI ferme, et Sainte-Sophie va probablement fermer aussi dans un très court terme, à ce moment-là on parle, dans les deux (2) cas, fin février deux mille quatre (2004) s'il y a déviation des déchets.

Donc, c'est ça qui est un peu l'urgence de la situation à ce stade-ci.

890

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'était ce que j'évoquais tout à l'heure qu'il y avait dans l'Étude d'impacts et, bon, monsieur Normandin nous en a fait le résumé. Alors, c'était là-dessus que je vous posais la question monsieur Trottier, au début.

895

M. JACQUES TROTTIER :

Oui. Bon. Je voudrais juste faire remarquer que les chiffres que mentionne monsieur Normandin, je ne sais pas s'ils ont été corroborés, nous on a le portrait qui date d'hier, on a peut-être des chiffres qui sont un petit peu différents.

900

Ce que je voudrais juste ajouter, c'est que si jamais il arrivait une rareté d'offres d'endroits pour disposer des matières résiduelles, le fardeau ne retomberait pas sur la plupart des villes dont on a vu les contrats. Ça serait le problème du collecteur, autrement dit.

905

Et ce que notre dernier portrait montre c'est que, de la place, il y en aurait encore pour plus que... Je n'ai pas le chiffre exact mais ça me paraît plus que deux (2) ans ou deux ans et demi (2) là il faudrait vraiment que je vérifie dans le portrait, parce qu'il y a une masse de chiffres là-dedans, mais je pense que même en comptant sur, disons une fermeture hypothétique de BFI, il y aurait de la place pour encore trois ans et demi (3) avant que se dessine un état de crise.

910

Sans se lancer dans une guerre de chiffres là ça varie tout le temps, dépendant de... et je pense que la période transitoire est compatible avec tout ça là

915

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, ce que je vous proposerais, monsieur Trottier, que ce soir vous arriviez avec ces chiffres-là qu'on regarde s'il y a des comparaisons et puis qu'on puisse, sans partir une guerre de

920

chiffres, et regarder aussi, ce que Recyc-Québec a là-dessus, pour voir exactement le niveau de la crise appréhendée. Ça serait pour nous très éclairant d'avoir ces chiffres-là s'il vous plaît.

Ça va, monsieur Ménard?

925

M. KAREL MÉNARD :

Oui, je vais lire les transcriptions avec intérêt, et celles de ce soir mais, en tout cas, la rareté de l'offre de l'enfouissement, ça peut aussi se traduire par une réduction des déchets qui vont à l'enfouissement. Ça serait bon de commencer à penser de...

930

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je me dis que ça va être une des têtes de chapitre de votre mémoire. Alors j'appelle maintenant, on me dit que monsieur François Gemme, qui était sur la liste depuis le début de la semaine, est présent. Bonjour, monsieur Gemme.

935

M. FRANÇOIS GEMME :

Bonjour, Madame la présidente.

940

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Votre question porte sur?

945

M. FRANÇOIS GEMME :

Sur la dispersion des biogaz.

950

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va.

955 **M. FRANÇOIS GEMME :**

Le vingt-neuf (29.) octobre, j'ai eu la chance d'assister à la rencontre d'information entre le BAPE et BFI, puis lors de cette soirée, le promoteur nous avait clairement expliqué que la première partie de la cellule à remplir était celle du côté Est, pour ainsi créer un mur pour éviter la dispersion des biogaz vers Le Gardeur.

960

Vous en avez fait mention d'ailleurs, à une des séances, puis maintenant, quand on a vu la maquette d'animation suite à la localisation de l'hôpital là la création de la cellule montrait clairement qu'on était pour former la cellule Ouest en premier.

965

Alors, ma question est est-ce que la dispersion des biogaz, qu'est-ce qu'il va advenir avec ça? Est-ce que le vent va pousser ça vers Le Gardeur? puisqu'il n'y aura pas de murs qui vont dévier les biogaz.

970 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors monsieur Viau, dans le fond je vous répète une question de lundi soir, je crois, puisque dans votre Étude d'impacts vous nous parliez de la progression mais, à partir de la section Est de la cellule.

975

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est à la demande de décret qu'on a fait le changement, la raison étant qu'il semblait ici, y avoir un souci d'odeurs et de biogaz. Pour un décret d'urgence on ne voulait pas mettre de pression indue, on s'est dit on va s'éloigner le plus possible avant d'avoir des décisions définitives de la part du BAPE.

985 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

985

Mais, ce que monsieur Gemme nous exprime comme préoccupation, c'est que puisque la décision que vous aviez d'abord, de commencer par l'Est, m'apparaissait être une mesure de mitigation. Qu'en est-il maintenant?

990 Est-ce que là vous nous dites que justement, vous allez le faire dans l'Ouest parce que ça va sentir moins? Est-ce que c'était dans l'Étude d'impacts ou si c'est dans la mesure d'urgence qu'il y a le moins d'odeur? C'est ça que vous voulez savoir, monsieur Gemme?

M. FRANÇOIS GEMME :

995

La mesure d'urgence, je crois que c'est simplement pour la rentabilisation de la cellule Est, qui est présentement existante. Mais moi je vous pose la question sur le projet...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1000

Non, je parle de la section Est...

M. YVES NORMANDIN :

1005

O.k. D'accord.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1010

... de la future cellule dans le Nord. C'est de cela que vous parlez. Bon.

M. YVES NORMANDIN :

Oui. Moi je parle du Nord, oui.

1015

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Voilà

M. YVES NORMANDIN :

1020

Du projet d'agrandissement et non du décret d'urgence.

M. JEAN-MARC VIAU :

1025

C'est ça. Dans l'Étude d'impacts, les évaluations ont été faites avec la bande Est en premier. Mais suite à la situation présente, c'est la demande de décret qui dit qu'on va commencer à gauche, à l'Ouest.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1030

Pour bien démêler les choses; et puis peut-être que je suis mêlée, mais ça m'étonnerait, mais c'est ce que j'ai compris; dans ce qui est demandé par le promoteur, dans le document qu'il a déposé lundi soir, en mesures d'urgence, un décret qu'il demande là ferait que l'optimisation du secteur Est se ferait, et il demande aussi que la portion de la grande cellule Nord, qui est, comme vous l'avez peut-être lu, formée de deux (2) sections, Est, Ouest, et ensuite une partie centrale, dans cette portion Nord de l'agrandissement, il commencerait par la portion Ouest de la cellule Nord.

1035

La question qu'on posait lundi était dans l'Étude d'impacts, vous avez écrit, comme mesure de mitigation pour les odeurs, que dans le cas de l'agrandissement Nord, vous commencez par la cellule Est pour voir, après ça, faire comme une sorte, je dirais de remblai, pour éviter que les... ça aiderait que les odeurs... ça empêcherait, pardon, que les odeurs se dirigent plus intensément vers le secteur de la Presqu'île, et caetera.

1040

Alors là la question, on y revient. Pourquoi dites-vous maintenant que vous commencez par l'Ouest et que ça va diminuer les odeurs, alors que c'était la section Est qui allait diminuer les odeurs dans l'Étude d'impacts?

1045

Ouf, je l'ai dit comme il faut là Ça va.

1050

M. YVES NORMANDIN :

1055 Compte tenu qu'on était devant un échéancier plus que serré actuellement, on avait à faire un choix. Donc, le choix qu'on a fait à ce moment-là c'était, un (1): demander l'expansion verticale Est, dans un premier temps.

1060 Si le ministère de l'Environnement et le processus du BAPE ne sont accélérés, ou du moins sont dans un temps raisonnable pour construire les cellules, c'est bien entendu ça, que ce serait préférable de faire l'Est au départ. Bien entendu.

1065 Cependant, on a déjà passé à travers ce processus-là on sait combien de temps que ça prend généralement, pour passer à travers un processus comme celui-ci, entre le moment qu'on dépose une étude d'impacts et qu'on a notre certificat d'autorisation en main.

1070 Il y a, entre le moment du BAPE et le décret, il y a une certaine période de temps. Dans le cas qu'on a eu, exemple à l'Est, ç'a été six (6) mois. C'est même un des projets qui a les plus courts. On se demandait si des fois si c'était le plus long, mais on a trouvé ça, six (6) mois, très long, pour nous.

1075 Mais malgré tout, il reste que quand on regarde les autres projets actuellement sur la table, et qui attendent des réponses du ministre de l'Environnement pour émission de décret, là je peux me tromper de... si ma mémoire est bonne, Saint-Athanase, ça fait dix-neuf (19) mois, et la Régie Argenteuil-Deux-Montagnes, ça fait déjà dix (10) mois que le rapport du BAPE est déposé.

1080 Donc, si en plus, au moment que le décret est émis, vous avez une demande de certificat à faire au niveau régional; qui peut prendre, dépendant des conditions du décret, au moins entre deux (2) et trois (3) mois de rédaction, et par la suite il y a une analyse à faire du ministère de l'Environnement, au niveau régional, pour émettre le certificat, qui peut prendre entre deux (2) et trois (3) mois.

Donc à ce moment-là vous avez, on va dire entre quatre (4) et six (6) mois, facile, de période après le décret. Et nous, les constructions de cellules, dans le cas de l'expansion Nord, et même avant, on fait toujours ça l'hiver.

1085

À partir du quinze (15) décembre à peu près, on débute les travaux d'excavation et la construction, des cellules du Nord sont beaucoup plus complexes qu'avant, dans le sens qu'il y a beaucoup de géotextile à mettre et aussi beaucoup de roche à mettre, et certains fournisseurs ont quand même des périodes déterminées; parce lorsqu'on commande quarante mille (40 000) tonnes de roches, on ne peut pas obtenir ça du jour au lendemain. Et donc, il faut s'assurer qu'on a les certificats en main pour passer les commandes aussi.

1090

1095

Donc, pour revenir à la question, oui, ça serait préférable de faire l'Est, cependant, compte tenu des différentes considérations du milieu, qu'on a prises en note à ce moment-là même avant le début des audiences, on s'est dit que c'était peut-être préférable, dans le cas où le ministre de l'Environnement accepte le projet de décret d'urgence, et compte tenu des contraintes en fin de compte, pour donner un décret et les certificats, qu'il était préférable de faire l'expansion du secteur Ouest, qui s'éloigne des habitations, donc, exemple, qui s'éloigne du secteur de la Presqu'île.

1100

Donc, à ce moment-là il y aura le temps aussi, d'avoir en place le programme de la CMM, le plan de gestion qui répond au plan de mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, deux mille huit (1998-2008), de réduire les concentrations de matières organiques dans les déchets, et à ce moment-là les déchets ultimes seront pratiquement exempts, on le souhaite, de matières organiques; donc, pas de production de biogaz ou moins de production de biogaz.

1105

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1110

Pour revenir à la question de monsieur Gemme, strictement là c'est qu'est-ce que ça change en termes de dispersion puis d'exposition, par rapport à la modélisation que vous avez présentée?

M. JEAN-MARC VIAU :

1115

Justement, on est en train de... il faut réévaluer tout ça. On change, donc il faut réévaluer. C'est sûr, on va faire une étude d'impacts, c'est la raison aussi, pourquoi on a demandé toute la bande Ouest.

1120 La raison pour laquelle, parce que c'est tout ressassé, le projet, donc il faut retourner à nos tables à dessin. C'est très long. Ce n'est pas faisable dans le temps. On dit que là ce n'est plus faisable dans le temps. C'est pour ça qu'on vous dit ça comme ça.

1125 Il y a des moyens qui existent, il y a des permis d'exploitation qu'ils avaient, qui se donnaient aux cinq (5) ans, que ç'a disparu; le Ministère pourrait dire pourquoi ils l'ont enlevé, puis ça pourrait être une bonne chose d'être réintroduit.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1130 Ce que vous dites c'est que la modélisation des nouveaux impacts dus aux changements dans les opérations planifiées, n'est pas faisable dans les délais qui correspondent à l'examen public du projet. Est-ce que je vous ai bien compris?

M. JEAN-MARC VIAU :

1135 C'est ça, les commandes ont été faites, nos consultants sont ici, on va travailler le plus vite possible pour vous les déposer; ça c'est dans notre intention. Oui oui, à l'intérieur des délais, c'est sûr.

1140 Mais par contre, c'est ça là on est en train de travailler là-dessus. Mais cette semaine, c'est sûr que le dossier n'avance pas à grande vitesse, surtout qu'il y a quand même des gens qui y travaillent chez les consultants, mais va falloir faire la validation quand même.

Mais, ce que je voulais dire, qu'est-ce qui n'était pas possible de faire, c'est de refaire le design au complet là de la partie, d'une des parties.

1145 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Non mais, ça, ça va, mais pour ce qui est de la dispersion des biogaz, on aimerait l'avoir le plus rapidement possible.

1150 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui. Aussitôt que ça va être terminé, on va vous le faire savoir, ça c'est certain.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1155

Donc, monsieur Gemme, votre deuxième question.

M. FRANÇOIS GEMME :

1160

Mais si je comprends bien là pour la première, depuis le vingt-neuf (29) octobre, le projet qui avait été présenté, a été modifié?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1165

C'est la réponse qu'on nous a faite.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1170

C'est une demande qui a été déposée lundi soir, au début de nos audiences. Vous allez retrouver ce document à l'arrière. C'était une lettre que vous adressiez au sous-ministre, monsieur Lemieux, je crois.

Alors, si vous voulez le consulter c'est un document déposé à l'arrière.

1175

M. FRANÇOIS GEMME :

D'accord. Puis maintenant, est-ce que c'est possible d'avoir cette carte-là à l'écran?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1180

La carte qui est là?

M. FRANÇOIS GEMME :

1185 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'elle est disponible dans votre ordinateur? Quelle section vous voulez avoir?

1190

M. FRANÇOIS GEMME :

L'agrandissement Nord. L'Est et l'Ouest.

1195

M. DANIEL BOISVERT :

Oui mais, est-ce que c'est le secteur de la Presqu'île qui vous préoccupe? ou si c'est le Carrefour des fleurs, ou si c'est l'agrandissement Nord, du site d'enfouissement?

1200

M. FRANÇOIS GEMME :

L'agrandissement Nord du site d'enfouissement. C'est la partie, l'autre côté du...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1205

C'est toute la carte qui est présentée là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1210

Alors.

M. FRANÇOIS GEMME :

1215

Bon. D'accord.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on attend votre question, monsieur Gemme.

1220

M. FRANÇOIS GEMME :

D'accord. Si je regarde sur la carte, à peu près à cette hauteur-là sur la carte, il y a une *can* de conserve noire, qui indique la présence...

1225

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Gemme...

1230

M. FRANÇOIS GEMME :

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1235

... je vais vous interrompre. On ne l'a pas fait depuis le début, mais quand on relie les transcriptions, là, on ne sait pas où c'est dans les transcriptions. Ça fait que je vous demanderais d'être un tout peu plus précis quand vous dites à peu près là, c'est proche de la limite Nord du site? Ou de préciser s'il vous plaît.

1240

M. FRANÇOIS GEMME :

Ah! d'accord.

1245

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

C'est parce que sinon, quand on reliera les transcriptions, on va être...

M. FRANÇOIS GEMME :

1250

Je suis bien d'accord. Mais je croyais qu'on préciserait. D'ici, je ne le vois pas, mais à peu près au milieu du fond de l'agrandissement Nord, il y a un petit sigle qui dit *boîte de conserve noire*. On peut le retrouver ici sur la carte, ça dit: *Matières dangereuses*. Mais j'ai la même chose mais, c'est parce qu'il est à peu près là sur la carte, puis on le voit aussi.

1255

Donc, c'est qu'il y a déjà eu un site d'enfouissement à cet endroit-là de matières dangereuses. Maintenant, quand vous parlez de faire l'agrandissement du site Nord, je constate qu'il y a déjà de l'enfouissement qui a été fait là puis je me demandais quelle procédure vous auriez, est-ce que vous allez déterrer ces déchets-là? Est-ce que vous allez les stabiliser? Qu'est-ce qui va se passer avec ça?

1260

Parce que c'est bien indiqué sur votre maquette.

1265

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va retourner à monsieur Viau. Il y avait des éléments dans l'Étude d'impacts, à ce sujet-là si vous voulez nous les préciser s'il vous plaît.

1270

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est ça. Ça, bien, ce n'était pas un site d'enfouissement ça. Moi j'appelle ça, à l'époque, comme on gérait nos déchets à l'époque: on prenait une bande de terrain puis on mettait les déchets par-dessus.

1275

Il y a eu une caractérisation qui a été faite là-dessus, c'est des bandes très bien caractérisées, ça fait très longtemps que c'est connu. C'est sûr que quand ç'a été acheté, à l'époque, on achète le problème qui va aller avec. Il fallait le résoudre aussi, puis ça fait partie du programme aussi, de restauration de cette partie-là lorsqu'on va exploiter le secteur Nord.

1280

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Mais restauration comment? C'est ce que monsieur...

1285 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Viau, je vais préciser la question de monsieur Gemme. Dans le projet original, vous commencez par la cellule, la partie Est du secteur Nord, ce qui fait que ça vous permettait de reprendre ces déchets-là et de les mettre dans la partie Est.

1290

À partir du moment où vous commencez par l'Ouest, sans avoir creusé la cellule, la partie Est, qu'est-ce que vous faites?

M. JEAN-MARC VIAU :

1295

Bien on a vu, sur le terrain, vous êtes venu avec nous, vous avez vu que les deux (2) bandes de terrain, que nous autres on appelle *deux (2) bandes au Nord*, vous voyez, il y a quand même de la place au côté Ouest quand même.

1300

Ça fait qu'on va pouvoir quand même excaver, puis, on fait ça progressivement aussi, on ne fera pas ça en masse, donc ça va être en petites quantités qu'on va faire ça, ça fait que ces bandes-là de déchets, vont pouvoir être prises et ramenées dans la cellule, au fur et à mesure de la construction.

1305

Ça va être la même chose, en fin de compte, que dans l'autre, ça ne changera pas vraiment.

1310

On n'excave pas toute la partie d'un seul coup, c'est progressif. C'est pour ça que... on en excave une partie, on place le fond, on garde un muret entre les deux (2), et là on peut commencer à mettre des déchets progressivement.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1315

Lorsque vous excavez une cellule, vous commencez, en tout cas d'après ce qui était prévu à l'origine, vous ne commencez pas à une extrémité et vous avancez sur toute la largeur?

M. JEAN-MARC VIAU :

1320 Dans le fond, on peut très bien fonctionner en excavant une partie et puis en allant chercher l'enfouissement d'un autre côté.

1325 Quand on excave, de toute façon, on n'excave pas tout en... lors de la période d'excavation, on peut très bien excaver en L puis finir l'autre partie un peu plus tard. Ça ne dérange pas au niveau, tant que la cellule... tout ce qu'on a de seule contrainte, c'est les stabilités des pentes.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Gemme.

1330 **M. FRANÇOIS GEMME :**

Donc, ces déchets-là vont être relocalisés dans le nouvel agrandissement de façon partielle?

1335 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est une dernière réponse, parce que je veux appeler les participants de cet après-midi.

M. JEAN-MARC VIAU :

1340 O.k. Bien, oui on va les reprendre, puis la procédure est toute décrite. On fait de la ségrégation làdedans, comme si... on va voir si l'excavation va avoir lieu, s'il y a des déchets problématiques, on va les analyser puis on va les gérer comme tels.

1345

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous allez les analyser?

1350 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Seulement les déchets problématiques. Exactement la même procédure lorsqu'on a réexcavé l'ancienne partie du site.

1355 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Je ne peux pas prendre d'autres questions, monsieur Gemme, mais, nous allons aller vérifier auprès du Ministère, monsieur Haemmerli va interroger le MENV là-dessus.

1360 **M. FRANÇOIS GEMME :**

Est-ce qu'on peut demander le dépôt d'un document sur la caractérisation du type d'enfouissement qui a été fait là? Tantôt, monsieur Viau disait qu'il l'avait.

1365 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Il y a, dans l'Étude d'impacts, un rapport qui traite de la caractérisation de ces déchets-là. Mais je vais aller vérifier au ministère de l'Environnement puis on va revenir, d'accord?

1370 **M. FRANÇOIS GEMME :**

D'accord. Je vous remercie.

M. JEAN-MARC VIAU :

1375

Je voudrais clarifier aussi, ça c'est deux (2) bandes là elles ont été faites à l'époque dans les années soixante-dix ('70), lors d'une grève à Miron, c'est des déchets domestiques.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1380

Oui, monsieur Mbaraga, j'aimerais vérifier deux (2) choses avec vous. Dans l'Étude d'impacts, on nous dit que ces sites, qui étaient classés comme déchets dangereux à l'origine, ont été déclassés, et j'aimerais savoir, en termes d'autorisation puis de conception, ce qu'on a évoqué tantôt quant à l'excavation de la cellule à l'endroit même où il y a ces bandes de déchets, est-ce que ça pose un problème particulier?

M. JEAN MBARAGA :

En fait, ça ne pose pas un problème quant à l'autorisation, parce qu'à ce moment-ci ça devait être autorisé. Une des conditions serait, en fait, reprendre exactement ce que le promoteur vient de dire, c'est de caractériser ces déchets-là et si ces déchets étaient dangereux, de les gérer comme tels donc, de les gérer comme des déchets dangereux.

Donc, auquel cas, il n'iraient pas justement, dans un lieu d'enfouissement sanitaire.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et vous demanderiez ça même s'ils ont déjà été déclassifiés de...?

M. JEAN MBARAGA :

Mais, il y aura toujours une caractérisation qui va être faite.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

D'accord. O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, ce que je comprends, monsieur Gemme, c'est que la caractérisation n'est pas faite présentement, puisque les déchets ne sont exhumés.

M. FRANÇOIS GEMME :

1415

D'accord.

M. JEAN-MARC VIAU :

Excusez-moi, la caractérisation, elle a été faite.

1420

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah!

1425

M. JEAN-MARC VIAU :

On a quand même fait un suivi de ces bandes-là ç'a été tout déposé ça, au Ministère, même à l'époque de quatre-vingt-quinze ('95).

1430

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Quand vous les avez découverts?

1435

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui, c'est ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1440

Voilà O.k.

M. JEAN-MARC VIAU :

1445

Ça fait que là ça, ç'a été quand même contrôlé et tout ça, on a vu que c'était sécurisé quand même pour l'instant, mais on pourra l'éliminer de façon... pour faire une élimination

maintenant, il va falloir... quand on va voir, disons si on trouve un baril par exemple, bien là on va le mettre de côté, on va le caractériser, pour voir s'il est conforme à l'élimination ou non. S'il n'est pas conforme, bien, il va falloir le disposer de façon adéquate.

1450

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Donc, tout n'est pas caractérisé présentement, dans ce que vous pensez qui est enfoui là?

1455

M. JEAN-MARC VIAU :

Il y a des sondages qui ont été faits, il y a des prises d'échantillon d'eau qui ont été prises et tout ça, pour s'assurer qu'il n'y avait pas de problème avec les bandes, mais lorsqu'on va l'excaver au complet, on va faire une petite caractérisation maintenant à cent pour cent (100 %).

1460

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Alors, ce qu'on veut dire, pour répondre à monsieur Gemme, ce qui a été caractérisé fait déjà partie des documents qui sont déposés et, pour le reste, il faudrait attendre le moment où vous exhumeriez. C'est ça. Voilà monsieur.

1465

M. FRANÇOIS GEMME :

D'accord. Merci.

1470

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, maintenant j'appelle monsieur Robert Perreault, du Conseil de l'Environnement de Montréal, Conseil régional.

1475

M. ROBERT PERREAUULT :

Bonjour, Madame la présidente.

1480

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Perreault.

1485

M. ROBERT PERREault :

Merci de nous donner cette occasion de poser quelques questions.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1490

Vous avez droit à deux (2) questions, monsieur Perreault.

M. ROBERT PERREault :

1495

Oui. Voilà Voilà Je suis en compagnie de madame Coralie Denis, qui est également au Conseil régional de l'Environnement.

Mme CORALIE DENIS :

1500

Bonjour.

M. ROBERT PERREault :

1505

Juste un commentaire et ensuite j'entre dans mes deux (2) questions, Madame la présidente. Nous n'étions pas là lundi, donc on a bien sûr, on vient de prendre connaissance de la demande particulière.

1510

Nos questions portent sur le projet tel qu'on croyait qu'il était, celui qui était soumis devant le BAPE, donc sur un projet qui va jusqu'en deux mille vingt-neuf (2029), d'une demande de quarante millions (40 M) à toutes fins pratiques, de tonnes supplémentaires.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est le mandat dans lequel nous travaillons présentement, monsieur Perreault.

1515

M. ROBERT PERREULT :

O.k.

1520

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Nous ne travaillons présentement que sur ce mandat-là

M. ROBERT PERREULT :

1525

O.k. Cela dit, je crois comprendre que la demande irait directement au gouvernement du Québec en court-circuitant les travaux de la Commission?

1530

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous pourrez, comme je le disais tout à l'heure à un intervenant qui vous a précédé, le document est disponible à l'arrière. Il s'agit d'une lettre adressée par le promoteur au sous-ministre adjoint, monsieur Robert Lemieux.

1535

M. ROBERT PERREULT :

D'accord. Alors dans le fond, Madame la Présidente, nos deux (2) questions se situent justement dans cette espèce de contexte à la fois du court et du long terme, et tient compte de l'intervention de monsieur Boileau, le président de la Commission de l'Environnement de la Communauté métropolitaine, hier.

1540

Dans les documents qui nous ont été soumis, une des préoccupations qui est la nôtre c'est toute la question d'évaluer la nature des besoins à long terme, compte tenu de ce que pourrait être un plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMM.

1545

1550 Et à la lecture des documents, on n'est pas certain d'avoir tout bien compris de la part du promoteur dans ses prévisions. On aimerait clarifier une chose, c'est la suivante à la page... dans le fond, c'est toute la question de la place des matières putrescibles. C'est un enjeu majeur. Dépendamment qu'elles seront ou non compostées, les besoins en matière d'enfouissement seront très différents.

1555 La politique prévoit que plus de soixante pour cent (60 %) des matières doivent être... de l'ensemble des matières résiduelles doivent être recyclées, et la question qui se pose c'est le concept qu'on véhicule au niveau de la valorisation des matières putrescibles.

À la page 1.21 du document, on dit, le promoteur dit:

1560 *La quantité de matières putrescibles récupérée serait cinq (5) fois plus importante par la valorisation de ces matières que par un programme de recyclage de ces matières résiduelles.*

1565 Et quand on regarde le tableau 1 de l'étude de Stratem, on se rend compte que dans les prévisions jusqu'en deux mille vingt-neuf (2029), les matières putrescibles éliminées -- donc, j'imagine enfouies, c'est ça dont je ne suis pas certain -- compteraient jusqu'à l'ordre de trente-quatre pour cent (34 %) du volume.

1570 Alors, la question qu'on se pose c'est la suivante est-ce que le scénario est basé sur... quel sens qu'on donne à la valorisation? Est-ce que c'est la valorisation par le biais de production d'électricité par biogaz suite à l'enfouissement des matières putrescibles? Est-ce que c'est ça le scénario qui est devant nous? Ou si finalement, le scénario tient compte par exemple, d'une hypothèse que la CMM évalue, que le président a évoquée, et qui est à l'effet qu'on composte cent pour cent (100 %) de nos matières putrescibles?

1575 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Perreault, on a abordé cette question hier, et je demanderais à monsieur Normandin de nous rappeler brièvement pourquoi on trouve encore ce pourcentage de matières-là dans leur scénario.

1580

M. YVES NORMANDIN :

Bon. Première des choses, Monsieur le Commissaire, en ce qui concerne les évaluations des besoins d'enfouissement, donc on est parti de l'hypothèse, bon, Stratem a parti de l'hypothèse que les évaluations sont faites en fonction du plan d'action de dix-neuf cent quatre-vingt-dix-huit, deux mille huit (1998-2008), et on tient compte aussi de l'accroissement de la population et du taux et de l'activité économique.

1585

Il y a une relation directe entre la production de biens et de consommation, avec la production de déchets ou génération de déchets, ou de matières résiduelles.

1590

Donc, Stratem, ce qu'ils ont fait c'est qu'ils ont pris les volumes, donc ils sont partis des volumes du plan d'action, les ont actualisés, en tenant compte du taux de génération de déchets qui va augmenter dans le temps; tel qu'il est actuellement aux États-Unis ou ailleurs en Europe, des études qui ont été faites avec l'OCDE qui démontrent clairement ce point de vue; et à ce moment-là en tenant compte de ces hypothèses-là à ce moment-là on arrive à tenir compte des pourcentages d'enlèvement de matières recyclables, de matières résiduelles d'élimination, et de l'enlèvement des matières putrescibles du site. Donc, à ce moment-là.. donc qui sont récupérées pour compostage.

1595

Bien entendu, le pourcentage, dans les scénarios, là j'y vais de mémoire, on part de cinquante-deux point six pour cent (52.6 %), si ma mémoire est bonne, en pourcentage de matières putrescibles en l'année deux mille un (2001), et dépendant des scénarios, ça tombe aux environs, en deux mille vingt-neuf (2029), aux environs de quarante-quatre pour cent (44 %) dans un cas, et peut-être de trente-huit pour cent (38 %) dans l'autre ou trente-quatre pour cent (34 %) dans l'autre.

1600

Donc, à ce moment-là oui, il y a réduction du volume de matières putrescibles, cependant ce n'est pas complet, compte tenu qu'il y a une augmentation de quantité de matières qui est générée.

1605

1610 **M. ROBERT PERREAU :**

Mais, je ne veux pas traîner ce débat parce qu'il a déjà été fait, mais je dois donc comprendre que le scénario de besoins en terme de demande, est fondé sur le fait que trente-quatre pour cent (34 %) des besoins seraient faits de matières putrescibles en terme d'enfouissement?

1615

M. YVES NORMANDIN :

Oui, tout à fait.

1620

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question.

1625 **M. ROBERT PERREAU :**

Bon. On reviendra au niveau de votre mémoire là-dessus, et ça nous amène tout simplement à dire... d'où l'importance bien sûr, d'être prudent, parce qu'il peut y avoir d'autres façons de voir la suite des choses pour les prochaines années, au-delà de la question à très court terme, sur laquelle je n'ai pas d'opinion.

1630

Maintenant... et donc il ne faut pas ouvrir la porte trop grande.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1635

Est-ce que votre deuxième question...

M. ROBERT PERREAU :

1640

Deuxième question.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Perreault.

1645

M. ROBERT PERREault :

Deuxième question c'est justement sur les tendances et les scénarios.

1650

Monsieur a évoqué le fait que l'étude est fondée, je pense, sur des hypothèses américaines d'augmentation de un point quatre-vingt (1.95), par l'IPA.

1655

Est-ce que ces scénarios-là -- et on les retrouve ici -- quand on est... toujours dans un document qui s'appelle *l'Étude d'impacts*, à la page, je pense c'est un point trente-neuf (1.39), on dit ceci, on dit que:

Le scénario optimiste considère que les objectifs de récupération du Ministère seront atteints en deux mille huit (2008).

1660

Alors, j'imagine qu'on a inclu, dans ce que j'entends, que les objectifs du Ministère peuvent inclure l'enfouissement des matières putrescibles comme étant une façon de les valoriser; ce qui éminemment discutable, on y reviendra; mais maintenu jusqu'en deux mille vingt-neuf (2029).

1665

Et là je pose la question suivante, je ne sais pas à qui la poser, mais: en fonction de quoi faudrait-il établir que pour les vingt-cinq (25) prochaines années, le seul scénario possible soit soixante pour cent (60 %) des matières valorisables?

1670

Je soulève la question. Je ne l'ai pas vue dans les études, par exemple les possibilités de réduction à la source, des matières recyclables, l'importance que ça peut prendre avec le temps; comme d'ailleurs je n'ai pas vu, dans les études, toute la question également, évidemment, toute la question, bien sûr, aussi, de la gestion des matières putrescibles, qui sont très importantes dans les chiffres qui sont avancés.

1675 Alors, on est un peu surpris. Pourquoi maintenir, jusqu'en deux mille vingt-neuf (2029), une hypothèse, quand dans d'autres endroits dans le monde, dans d'autres pays, dans d'autres villes, on a réussi, avec le temps, à dépasser ces choses-là? Est-ce que ce n'est pas un peu s'enfermer dans un scénario un peu fermé?

1680 Est-ce qu'on a bien compris que le scénario suppose qu'il ne se passe rien de plus, c'est fini là c'est établi une fois pour toutes les politiques, puis on vit avec pendant vingt-cinq (25) ans?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1685 On va voir auprès du promoteur. Monsieur Perreault, je ne sais pas si votre disponibilité vous permet d'être là ce soir, Recyc-Québec sera là ce soir, et nous lui avons demandé de se préparer à l'éventualité d'une présentation. Alors, sans doute que ce genre de point-là sera soulevé.

 Monsieur Normandin, est-ce que vous avez une réponse?

1690

M. YVES NORMANDIN :

 Est-ce que cette question-là pourrait être reformulée?

1695 **M. ROBERT PERREault :**

 Bien, pourquoi, dans le fond, un scénario qui est établi une fois pour toutes pour les vingt-cinq (25) prochaines années, est-ce que ne devrait pas prendre pour acquis que les politiques, les choix, la capacité de réduire à la source, la façon de gérer certains de nos déchets, pourraient amener à des scénarios différents que de le maintenir pendant vingt-cinq (25) ans? En termes de besoins, parce que là les besoins sont établis comme si le scénario était intangible.

1700

M. YVES NORMANDIN :

1705 Bien, disons, si on regarde quand même ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, même dans le bilan deux mille (2000) de Recyc-Québec, on voit quand même, qu'on a passé de quatre-vingt-dix-huit (98) à trente-cinq pour cent

(35 %) de réduction... trente-sept pour cent (37%) en quatre-vingt-dix-huit ('98), et on tombe à trente-cinq pour cent (35 %) à l'an deux mille (2000).

1710

Puis là on voit une augmentation substantielle de la quantité de déchets générés.

Alors, nos consultants ont considéré, quand même aussi, sans dire quand même, *le passé est garant de l'avenir*, il reste que quand même, il y a beaucoup d'efforts à faire, j'en conviens avec vous. Cependant, un jour ou l'autre, il faut mettre des hypothèses sur la table puis c'est celle-là qu'on a mise.

1715

M. ROBERT PERREAULT :

O.k. Alors on reviendra dans nos mémoires, madame la présidente.

1720

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Perreault.

1725

M. ROBERT PERREAULT :

Merci beaucoup. Merci pour les réponses.

1730

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je vous en prie. Monsieur David Modlin s'il vous plaît.

M. DAVID MODLIN :

1735

Bonjour.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Modlin.

1740

M. DAVID MODLIN :

1745 Si on voulait demander une question mais la personne n'est pas présente, comment on fait?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1750 Nous pouvons la formuler à cette personne par écrit ou autrement. À qui vouliez-vous adresser...?

M. DAVID MODLIN :

1755 Bien, il y avait un monsieur qui a répondu hier soir, puis je voulais peut-être... Mais il n'est pas...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1760 Alors, nous pouvons peut-être, il s'agissait en toxicologie peut-être? C'était là-dessus?

M. DAVID MODLIN :

1765 Je pense, oui, c'est ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1770 Nous pouvons acheminer, ou par le promoteur; je crois que c'était un consultant pour le promoteur; la question peut être acheminée et la réponse sera déposée et vous pourrez en prendre connaissance.

M. DAVID MODLIN :

Ce n'est pas un employé de la compagnie ce monsieur-là?

1775

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Non, non.

1780

M. DAVID MODLIN :

Ah! O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1785

Bien, je croirais que c'était un consultant. Monsieur Loranger, pour vous, est un consultant. C'est bien ça.

Alors, vous pouvez poser votre question, et vous pourrez vous charger de la faire cheminer, et nous déposer cette réponse, que nous mettrons sur le site et dans les centres de consultation.

1790

M. DAVID MODLIN :

O.k. Mais comme consultant, alors, il présente les idées de la compagnie? Non? Ou, comment ça marche quand il répond aux questions? C'est ça que je ne comprends pas.

1795

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Viau, vous avez consulté monsieur Loranger pour au moins une (1) question précise, alors, si vous pouviez...

1800

M. JEAN-MARC VIAU :

Je voudrais faire, pour dire, quand il dit *il représente la science*, c'est un professionnel, il donne son avis professionnel. Donc, c'est un professionnel qui donne les résultats de ses études. C'est tout. Il faut vivre avec, nous, en tout cas comme promoteur.

1805

M. DAVID MODLIN :

1810 Mais, il est engagé par le promoteur de...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1815 Oui.

M. DAVID MODLIN :

1820 ... transmettre des...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Qui le consulte. Le promoteur le consulte.

1825 **M. DAVID MODLIN :**

O.k. Mais les faits qu'il présente, c'est de lui ou? Tu vois, je ne comprends pas. Est-ce qu'il parle pour lui?

1830 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Viau vient de vous expliquer qu'il prend le rapport de son consultant, et il décide, lui, ce qu'il en fait. Ça va? Est-ce que vous avez une question sur un sujet?

1835 **M. DAVID MODLIN :**

Oui. Mais, j'ai assisté à la soirée d'information du BAPE, au mois d'octobre, et j'ai posé des questions mais je n'ai pas eu de réponses. Alors, si je peux poser encore les mêmes questions?

1840 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui. Allez-y. Vous pouvez la poser, oui.

M. DAVID MODLIN :

1845

O.k. Bon. Si monsieur Normandin peut répondre, parce que je n'ai pas bien compris les réponses, tout ça. Est-ce qu'il y a un problème avec le projet?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1850

Vous, vous en avez un problème avec le projet?

M. DAVID MODLIN :

1855

Non, je demande... Parce que c'est la compagnie qui propose ce projet, ça m'intéresse, je veux savoir s'il y a un problème avec ce projet.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1860

Monsieur Normandin, je sais que vous avez évoqué tout à l'heure, certains problèmes que vous avez, parce que vous dites que le temps vous a causé des problèmes. J'ai de la difficulté... Le promoteur a un projet.

M. DAVID MODLIN :

1865

Oui, c'est ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1870

Il le propose.

M. DAVID MODLIN :

1875 Oui. Moi je veux juste, oui ou non, est-ce qu'il y a un problème avec le projet comme c'est proposé?

M. YVES NORMANDIN :

1880 Bien, à la limite, d'abord, je vais vous dire non, il n'y a pas de problème avec le projet. Puisque nous sommes confiants que le projet...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1885 Oui.

M. YVES NORMANDIN :

1890 ... a été bien conçu par nos consultants, et que nous allons certainement l'améliorer en fonction et tenir compte ce que les gens vont en penser, pour prendre en considération et améliorer le projet.

M. DAVID MODLIN :

1895 Est-ce que je peux poser la question au ministère de l'Environnement?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

En fait, vous me la posez à moi, oui.

1900 **M. DAVID MODLIN :**

Je demande, oui. Je demande...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1905

À moi, oui.

M. DAVID MODLIN :

1910 ... la même question, mais réponse du ministère de l'Environnement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1915 Alors, on va aller voir du côté du ministère de l'Environnement, pour le moment, la perception que vous pouvez donner à monsieur Modlin.

M. JEAN MBARAGA :

1920 Oui, Madame la Présidente, je comprends très bien la question de monsieur Modlin, c'est: est-ce que ce projet-là pose des problèmes? Moi je l'interprète: est-ce qu'il y a des impacts environnementaux qui sont causés par ce projet-là?

1925 Et si c'est la question qui est posée, la réponse est oui. Il n'y a aucun projet qui est réalisé ici, qui ne cause pas des impacts sur l'environnement.

On est ici justement, pour l'analyser, et c'est l'exercice qui va être fait au ministère de l'Environnement, pour atténuer les impacts environnementaux, et au mieux les supprimer, si c'est possible. Mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de problème.

1930 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, voilà monsieur Modlin. Si nous sommes là c'est pour étudier et regarder les impacts, et caetera, et les analyser.

1935 **M. DAVID MODLIN :**

Oui. Non mais, j'essaie de comprendre parce qu'un côté c'est non, puis l'autre côté c'est oui. Alors, je suis un peu confus mais...

1940

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est toujours comme ça.

1945

M. DAVID MODLIN :

O.k. Ça va.

1950

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est toujours comme ça, alors.

1955

M. DAVID MODLIN :

Peut-être le Ministère peut continuer dans son discours de pourquoi il y a un problème avec ce projet.

1960

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Le Ministère peut peut-être vous donner quelques points, quelques grandes lignes mais, les notes du Ministère furent, à un moment donné, envoyées au promoteur, et ensuite tout cela a été rendu public.

1965

Les citoyens qui ont fait des requêtes ont fait en sorte que la Commission d'enquête et d'audiences publiques existe présentement.

Alors, vous pouvez consulter tout cela dans la documentation déposée.

1970

M. DAVID MODLIN :

C'est juste parce que, présentement c'est pour savoir où on est, alors, le promoteur c'est non, le Ministère dit oui, mais, c'est pour avancer, disons, dans les idées, tout ça. Bon. Non, c'est non, mais, oui, on peut voir un peu peut-être...

1975 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et c'est pour ça que les questions sont posées, au cours des jours que nous vivons, par les citoyens.

1980 **M. DAVID MODLIN :**

Oui. Est-ce qu'on peut demander de continuer sa réponse, si possible?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1985

Bon. On peut demander un peu quelques instants, puis par la suite, monsieur Modlin, d'autres concitoyens ont des problèmes précis à soulever; parce que vous aviez droit à deux (2) questions.

1990 **M. DAVID MODLIN :**

Je pense que c'est précis, parce qu'on parle souvent des chiffres, des choses abstraites disons. Moi j'essaie de comprendre la situation. Pour le moment je suis tout confus.

1995

Comme j'ai dit, il y a un côté oui, un côté non, alors j'essaie de faire... avec les réponses, *you know*, on a, comme ça on peut...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2000

Alors, on va demander un ajout à monsieur Mbaraga, et par la suite, je vous suggère d'écouter les questions de vos concitoyens, qui eux, soulèvent des points précis qui aident à faire sortir l'information davantage, et à mieux comprendre pourquoi le oui, pourquoi le non, et caetera. O.k.

2005 Alors, quelques mots supplémentaires, monsieur Mbaraga.

M. JEAN MBARAGA :

2010 Je serai très bref, Madame la Présidente. Les trois (3) jours qu'on vient de passer ici, je pense si monsieur avait été ici hier ou avant-hier, sûrement qu'il aurait vu le débat qu'il y a eu sur la problématique des odeurs. Ça c'est un problème qui a été discuté. On a discuté de, comment dirais-je, c'est des exemples que je donne justement.

2015 On a parlé du bruit, on a parlé des impacts visuels, on a parlé aussi des problématiques, docteur Bélanger, on a parlé des goélands. C'est ça que moi j'appelle justement, les impacts environnementaux, qu'on pourrait tirer en disant que cause comme problèmes justement, ce projet-là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2020 Monsieur Modlin, vous n'étiez pas en rencontre préparatoire la semaine du vingt (20) janvier, si je me trompe. Je vais juste vous expliquer quelque chose, et puis ça devrait en partie répondre à votre question, et puis expliquer la réponse du Ministère.

2025 Lorsqu'un projet présenté comme ça pour autorisation, et qu'il passe dans la procédure publique, le BAPE, la Commission a pour mandat de venir prendre le pouls du public.

2030 En parallèle, le Ministère fait une analyse environnementale du projet, par ses spécialistes, au Ministère. Les deux (2) documents, la commission du BAPE produit un rapport qu'elle livre au ministre de l'Environnement.

Le Ministère livre une analyse environnementale au même ministre, et lui, à partir de ces documents, il prépare une position pour le Conseil des ministres, qui va se décider sur le projet.

2035 **M. DAVID MODLIN :**

Je m'excuse mais, le monsieur de l'information...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2040

Vous avait tout expliqué ça. Bon.

M. DAVID MODLIN :

2045

... il m'a tout expliqué. Sauf que comme j'ai dit, si on prend par exemple les goélands, moi, c'est quoi, *you know*, je ne vois pas un problème.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2050

Bon. Alors là-dessus...

M. DAVID MODLIN :

2055

Il y a beaucoup mais...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2060

... monsieur Modlin, demain soir vous pourrez en entendre parler, nous aurons un spécialiste.

M. DAVID MODLIN :

2065

Le bruit. Bon. Il y a beaucoup de bruit, les camions et alors, j'essaie de comprendre le problème.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2070

Mais, ce que je vous suggère, monsieur Modlin, c'est que, demeurez des nôtres dans la salle, plusieurs concitoyens ici, ont des questions sur ces problèmes-là très précis, et vont faire en sorte que ce que vous cherchez comme information, va vous être donné.

2075

Parce que les citoyens arrivent avec des problèmes qu'ils nous présentent, ils posent des questions, alors, ce que vous voulez savoir comme existence de problèmes, les citoyens le donnent et vous aurez les explications.

2080

Alors, c'est pour ça que je vous suggère de demeurer dans l'assistance pour écouter les explications de problèmes par les citoyens, et les réponses qui sont données. Alors à ce moment-là vous allez avoir tout ce que vous cherchez comme information, enfin, ce que je perçois que vous cherchez. O.k.?

M. DAVID MODLIN :

2085

Parce que jusqu'à maintenant les réponses n'ont pas montré un problème. Ils ont décrit des choses, la situation et tout, mais, le problème, ça peut être goélands, bruits, camions, tout n'est pas encore mentionné.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2090

Mais en suivant nos travaux, vous allez voir que les citoyens, qui posent les questions, décrivent les problèmes et posent les questions là-dessus.

M. DAVID MODLIN :

2095

Le problème ce n'est pas envers les citoyens, ils sont très très bien au courant, puis les questions sont très précises. Et c'est pour ça que je pose la question, parce que c'est envers le promoteur et le ministère de l'Environnement que je n'ai pas compris...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2100 C'est sur les réponses. Mais là nous posons, avec les citoyens, les questions. Il y a des
réponses qui sont parfois données et qui satisfassent l'un, ne satisfont pas les autres, alors nous, à
un moment donné, il faut prendre les réponses qui nous sont données, après quoi la Commission
va analyser tout cela, au mérite, la Commission va faire ses constatations sur ces réponses-là va
analyser la qualité de ces réponses-là va les juger et va faire une recommandation au ministre.

2105 Mais quand les réponses nous sont données et qu'à un moment donné on a beau les poser
et les reposer, et les réponses sont les mêmes, il faut prendre acte des réponses telles qu'elles
sont, et après cela, dans les mémoires que les citoyens vont amener devant nous, en deuxième
partie d'audience, et dans le travail que la Commission va faire méticuleusement après tout cela,
2110 nous jugerons. O.k.?

Alors, j'appelle maintenant, si vous permettez... Vous aviez une deuxième question?

M. DAVID MODLIN :

2115 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2120 Mais je croyais que vous en aviez posé deux (2).

M. DAVID MODLIN :

Non non. C'est la même chose.

2125 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Allez-y, mais ça va être très bref si vous voulez, monsieur Modlin, parce que des
citoyens m'ont exprimé leur intention de poser des questions, et nous avons à peu près trois quarts
2130 () d'heure, une (1) heure devant nous. Mais allez-y, vous pouvez poser...

M. DAVID MODLIN :

S'il n'y a pas de temps, je vais...

2135

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'elle est brève? Vous pouvez, un sujet bref?

2140

M. DAVID MODLIN :

C'est une question.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2145

Allez-y. Allez-y.

M. DAVID MODLIN :

2150

Non non mais... C'est bon.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va? Vous pouvez vous réinscrire ce soir.

2155

M. DAVID MODLIN :

S'il n'y a pas de temps...

2160

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va? Bon. D'accord. Alors, j'appelle donc monsieur François Valiquette. Monsieur Valiquette...

2165

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Bonjour.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2170

... au moment où vous vous assoyez, je voudrais que vous me précisiez quelque chose.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2175

Allez-y.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2180

On m'a donné une note...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2185

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... dans laquelle vous dites que vous avez deux (2) procurations?

2190

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2195

Moi j'avais le nom de madame Duquette, j'avais aussi le nom de madame Lafrance.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2200

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Dois-je comprendre que vous parlez au nom de ces deux (2) personnes, plus vous?

2205

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Je vais vous lire les procurations.

2210

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2215

Alors, moi je suis inscrit pour trois (3) personnes actuellement, alors je suis inscrit pour François Valiquette, au nom du Comité des citoyens de la Presqu'île, et tel qu'entendu avec vous lundi soir dernier, on avait convenu que je pouvais avoir des procurations pour représenter des citoyens ou des citoyennes qui avaient des questions à faire poser.

2220

Alors, j'ai obtenu des procurations pour ces citoyens, ces citoyennes-là et je me suis inscrit normalement à l'enregistrement, au registre, et j'ai des questions que ces personnes-là m'ont remises et je vais vous les poser.

2225

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors nous convenons que vous posez six (6) questions. C'est clair. C'est comme ça là?

2230

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Exact.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2235

Parfait. Alors la première.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2240

Exact. Et je dois aussi mentionner que j'aurais laissé d'autres citoyens intervenir aussi, entre les questions, s'il y avait eu d'autres personnes qui s'étaient inscrites au registre. Je ne voulais pas monopoliser nécessairement tout...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2245

Il y a une autre personne...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2250

C'est ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2255

... qui a demandé à parler après vous, donc...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Excellent.

2260

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... si vous voulez on va convenir, pour que le temps... que ça roule bien...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2265

Oui, j'ai des questions...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2270

... on va faire des questions brèves, sans préambule et sans sous-question.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2275

Avant ça, si vous voulez, hier soir on a eu une réunion du Comité des citoyens, après la réunion d'hier soir, donc le Comité des citoyens de la Presqu'île, que je représente, et il y avait à peu près deux cents (200) à trois cents (300) personnes de ces citoyens-là qui étaient ici lundi soir.

2280

Donc, tous ces citoyens-là qui suivent, hier soir notamment, ont été surpris à certains égards, quand la Commission a dit, enfin, c'est madame Caumartin qui était ici, qui parlait, et on l'a référée à aller regarder une étude par rapport à la santé mentale ou enfin, une étude...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2285

Sur le psychologue.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Le psychologue.

2290

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Le psychologue, oui.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2295

Et à cet égard-là si vous me permettez, j'aimerais lire une notion qui a été précisée entre autres dans un rapport d'enquête d'audiences publiques, le Rapport d'enquête 146, sur le projet d'usine d'acide téraftalique, et d'ailleurs je vais déposer ces...

2300 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Valiquette, monsieur Valiquette je vous arrête tout de suite là Si ma mémoire est bonne, nous avons demandé à madame juste de vérifier, d'aller consulter un document, mais qu'elle pouvait nous revenir parce qu'elle demandait que nous envoyions une question à un professionnel de la santé, ou plutôt à un psychologue. Un psychologue. Bon.

2305

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Non. Elle demandait à ce qu'un psychologue soit présent, au même titre qu'un docteur était présent en la personne de Marcel Bélanger, parce qu'on parle, à la Commission, de santé physique énormément, mais la santé mentale est aussi importante.

2310

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, ce que nous pouvons faire, monsieur Valiquette, et je l'aurais dit ce soir à madame Caumartin; ou enfin, vous pouvez lui redonner cette information; nous allons adresser la question, qu'elle nous envoie... qu'elle nous exprime cette question, nous allons l'adresser à un psychologue et nous allons déposer la réponse rapidement.

2315

2320 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Pourquoi un psychologue ne peut pas se présenter ici au même titre... Il me semble que la santé mentale est aussi importante que la santé physique. Et les citoyens de la Presqu'île ont énormément de questions à poser.

2325

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2330

Monsieur Valiquette, la Commission a choisi des personnes-ressources en fonction des intérêts qui nous furent exprimés dans les requêtes, et caetera, et nous avons appelé des personnes-ressources.

C'est une décision de la Commission.

2335

Alors, quand des citoyens nous disent nous voulons avoir une question adressée, dans le cas présent à un psychologue, adressez-nous cette question, nous allons nous charger de trouver une réponse et nous allons la déposer.

J'attends votre première question.

2340

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Madame Gallichan, sauf votre respect, je représente un grand nombre de citoyens...

2345

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Pour le moment, monsieur Valiquette, vous représentez, vous m'avez dit que le premier intervenant était François Valiquette. Ensuite, vous alliez représenter madame Joëlle Duquette et ensuite madame Pauline Lafrance.

2350

Je prends présentement les deux (2) questions de François Valiquette. Votre première question, monsieur Valiquette.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2355

O.k. Madame Gallichan, en introduction à ma question...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2360

Je demande des questions sans préambule. Vous êtes avocat, monsieur Valiquette, ce sont les règles du jeu, il y a une procédure, je vous demande de la respecter.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2365 Madame Gallichan, est-ce que par votre façon d'agir vous refusez aux citoyens de la Presqu'île de se faire entendre et de relever certains éléments qui nous préoccupent au niveau de la Commission, notamment...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2370 Monsieur Valiquette, je vous demande de poser votre question. S'il vous plaît. Je ne vous enlève pas votre droit de la poser, mais je vous demande de la poser pour que tout aille rondement.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2375 Madame Gallichan, hier soir vous avez permis à des citoyens de formuler leurs questions de la façon qu'ils voulaient, et certains ont pu le formuler, on vous en remercie, en posant à peu près dix (10) sous-questions. C'est très bien.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2380 Je l'ai fait parce que c'était un sujet que vous aviez exprimé, parce que vous aviez de l'intérêt sur cette question-là. Je ne voudrais pas que cette situation-là soit considérée comme le roulement normal. Je veux que lorsque nous n'avons pas de thématique, nous avons des règles que je vous ai exprimées, et je vous demande de les respecter.

2385

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Alors, la Cour d'appel du Québec confirmait en mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993), dans la décision Bellefleur:

2390

*l'importance de tenir compte, en matière de décision
environnementale, des répercussions d'un projet sur les
personnes et sur leur vie culturelle et sociale.*

2395 La question c'est est-ce que la Commission a l'intention d'ajouter des thèmes, qui seraient:
un thème sur la santé mentale et un thème sur les répercussions économiques du projet,
notamment sur l'industrie touristique qui affecte notre région?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2400 La Commission est en train d'analyser le questionnement qu'il lui reste à chercher et le
questionnement qu'il lui reste à faire. Et c'est la Commission qui a à organiser son travail d'analyse.
C'est la Commission qui va devoir faire ses constatations, son analyse et ses recommandations.

2405 Et présentement, à partir de ce que nous avons perçu et lu, nous avons organisé notre
questionnement, nos thèmes, et c'est ce que vous avez présentement devant vous.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2410 Alors, vous me confirmez que vous n'ajouterez pas d'autres thèmes, dont la santé mentale
et aussi le thème sur les répercussions économiques, qui sont des thèmes très importants?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2415 Ce sont des sujets que nous soulevons et que nous allons soulever, mais nous n'en ferons
pas de thèmes.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2420 Je voudrais soulever, madame, que vous nous aviez aussi informé hier, qu'on ferait un
suivi, à trois heures (15 h 00) cet après-midi, sur les questions au niveau de l'accès à l'information
qu'on avait faites; et ceci n'est pas une question, c'est un commentaire de suivi.

2425 On devait, à trois heures (15 h 00) cet après-midi, avoir un suivi avec le ministère de
l'Environnement, sur les demandes d'information que les citoyens ont faites.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Nous avons décidé d'aborder cela en ouverture de séance ce soir, alors qu'il y aura une assistance plus nombreuse.

2430

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Alors, le promoteur, dans sa présentation en fait, sur les questionnements qu'il y avait au niveau du travail qui se faisait sur les cellules qui était pour se faire, la portion... ce que monsieur Gemme a avancé, ce qu'on voudrait savoir, nous, c'est de quelle façon ils vont vraiment fonctionner, et de quelle façon ils vont s'assurer qu'il n'y ait pas d'impacts sur les citoyens.

2435

Parce qu'on sait très bien, et notamment notre demande d'information qu'on a faite auprès du ministère de l'Environnement, nous a démontré que, quand ils ont travaillé sur des cellules, en mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995); et là on peut peut-être faire une comparaison, cellule, donc, il y avait de l'enfouissement, il y avait une optimisation à faire, puis c'est un peu... probablement que ça se rapproche de ça là ils vont fouiller dans d'anciens déchets enfouis, tout ça; et au moment où ils ont fait ça, il y a eu, pendant trois (3) semaines, quatre-vingt-treize (93) plaintes de citoyens.

2440

2445

Alors, je pense qu'on est en droit d'avoir des précisions un peu plus exactes sur leur façon de procéder et sur ce qu'ils entendent faire pour assurer la protection des impacts sur les citoyens.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2450

On va aller voir monsieur Viau là-dessus.

M. JEAN-MARC VIAU :

Justement, ce n'était pas la même ampleur là qui va se passer, c'est pour ça que ça va se faire en petites étapes, comme on l'a mentionné dans nos documents.

2455

2460 Ça ne sera pas une excavation de masse dans les déchets comme ça s'est fait dans le passé. C'est complètement différent. Il va y avoir les évaluations qui ont été faites, comme elles ont été faites à l'époque.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2465 Est-ce qu'on peut aller voir monsieur Mbaraga là-dessus?

M. JEAN MBARAGA :

2470 Ce qu'on peut dire, Madame la Présidente, c'est qu'effectivement il y a une façon que le promoteur a utilisée, et ça engendrait beaucoup de plaintes, comme dit monsieur Valiquette, donc on prend pour acquis que quand il va nous proposer le mode de travail, le mode d'opération, on va en tenir compte, justement, qu'il n'y ait pas d'impacts sur l'environnement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2475 Alors, monsieur Valiquette, la première question de madame Duquette.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2480 Alors, madame Duquette a une garderie, et madame Duquette se posait comme question si le projet BFI se réalise, et que l'un des miens, ou des enfants que je garde, a des problèmes de santé, alors elle demande qui elle devrait actionner, seule ou en recours collectif. Est-ce que c'est BFI? Le Gouvernement? La Ville? Ou bien les villes environnantes qui ont laissé ce projet se réaliser?

2485 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que docteur Bélanger...? Non, vous ne semblez pas inspiré du tout là avec le visage que vous venez de me faire.

2490 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Écoutez, c'est une question qui me... Bien oui, c'est une question qui me paraît juridique, je regrette. Je ne déciderai pas qui doit actionner qui.

2495 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Mais, si un citoyen se...

2500 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

Bien, il faudra d'abord prouver qu'il y a un problème de santé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2505 Voilà Oui.

Dr MARCEL BÉLANGER :

Il faudra trouver la cause du problème de santé. Mais là écoutez, moi... Bon.

2510

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, ce qu'on peut faire, monsieur Valiquette, sur cette question précise, on peut aller à l'information, on peut vous revenir là-dessus, on va le noter et puis on va vous revenir là-dessus.

2515

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Je pense qu'un juriste peut répondre à ça.

2520

Donc, la deuxième question de madame Duquette, elle demande: pourquoi le Gouvernement a accepté que l'hôpital de Le Gardeur soit construit à quelques mètres de ce site, et de l'échangeur 40, 640, compte tenu que lors de son intervention d'hier, monsieur Marcel Bélanger a mentionné une célèbre étude anglaise qui disait notamment qu'il y avait énormément de danger

2525 de maladies respiratoires, notamment quand on se situait dans un rayon de cinq cents (500) mètres de ce genre d'échangeur.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2530 Alors, là c'est à votre tour, monsieur Bélanger.

Dr MARCEL BÉLANGER :

2535 Oui. Là ça me fait plaisir de répondre, qui plus est. Hier vous m'avez demandé un complément d'information...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Voilà oui.

2540 **Dr MARCEL BÉLANGER :**

... à savoir quels avaient été les critères de décisions. Je vous ai répondu qu'au meilleur de ma connaissance la décision avait été politique, et que nous on avait souligné certains problèmes, dont on n'avait pas tenu compte.

2545 Évidemment, dans ma tête, dire que la décision est politique, ce n'est pas péjoratif. C'est très clair qu'il y a un paquet de considérants dont il faut tenir compte, au bout du compte, quelqu'un doit décider, il doit y avoir un *boss* qui décide. On se trouve en démocratie, je trouve très bien que les politiciens le fasse.

2550 Mais, à cet égard-là il y a une foule de documentation; je me suis fendu en quatre ce matin, pour l'avoir et pouvoir la déposer. Il y a évidemment beaucoup d'études qui ont décidé de la localisation.

2555 Très clairement, sans oser présumer, je pense que monsieur Parizeau, à l'époque, savait très bien où l'hôpital devait être, et je pense que l'endroit où il devait être avait à peu près été cerné,

mais il y a quand même eu trois (3) études qui ont été confiées à l'entreprise privée, pour appliquer des critères de sélection et décider où il serait ultimement.

2560 La décision a été prise là où elle est, pour toutes ces raisons, alors ça va me faire un grand plaisir de déposer tous ces documents.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2565 Alors, oui, on va les déposer. Vous les avez en douze (12) copies.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2570 Vous allez déposer tous ces documents-là?

Dr MARCEL BÉLANGER :

Oui oui oui. Je ne les ai que pour ça, croyez-moi.

2575 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors maintenant, je crois que vous en êtes rendu à la première question de madame Lafrance.

2580 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2585 Oui. Madame Lafrance demande: s'il n'y a pas d'agrandissement, comme on le souhaite, et que le site est fermé, elle se demandait qu'est-ce qui se passerait au niveau de la fermeture sécuritaire et aussi au paysagement et tout ça là donc, qu'est-ce qui serait fait avec ce site-là dans l'avenir?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Là on va aller voir monsieur Viau là-dessus.

2590

M. JEAN-MARC VIAU :

2595

Il y avait déjà lorsqu'on a passé en audiences publiques en mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), justement pour le programme d'expansion à l'Est, il y avait un programme déjà tout établi, de fermeture justement, qui était dû à justement de la végétation, il était supposé y avoir... c'était bien clair, c'était bien défini comment c'était, je pense que je ne reviendrai pas là-dessus.

2600

Mais, ce qui est important je crois, c'est sûr qu'il va avoir une zone tampon qui va être là encore. Les opérations de captage de biogaz vont durer encore. Pour trente (30) ans, il y avait un poste justement, un fond de poste à fermeture de trente (30) ans, qui est garanti, nous, dans le Décret de quatre-vingt-quinze ('95), par une lettre de crédit irrévocable de huit point six millions (8.6 M).

2605

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Là-dessus est-ce qu'on peut poser une question, je pense que ça devrait être à la Municipalité, au sujet des développements résidentiels. J'aimerais revenir un peu là-dessus.

2610

Il y a une zone tampon, d'accord, mais jusqu'où allez-vous... soit, ça peut être la MRC aussi, dans les schémas d'aménagement, mais dans les zonages au niveau des municipalités, dans une espèce de, je dirais, d'autres zones tampons avant d'arriver à la zone tampon.

2615

Est-ce que vous me compreniez bien? Quand vous décidez il va y avoir là du résidentiel, par exemple...

2620

M. DENIS LÉVESQUE :

Bien, nous, évidemment nos réglementations doivent se conformer aux schémas d'aménagement et aux règles du Ministère.

Maintenant, actuellement, j'ai un peu de difficulté avec les points cardinaux mais, à l'Ouest du site, c'est zoné agricole. Donc, il n'y a pas de développement résidentiel permis. C'est zoné agricole au niveau de la CPTAQ.

2625 Maintenant, du côté Est, si ma mémoire est bonne, c'est zoné zone de conservation.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

2630

M. DENIS LÉVESQUE :

Il n'y a pas de zonage actuel résidentiel prévu, toujours dans le territoire de la ville de Terrebonne. D'accord?

2635

Maintenant, aux schémas d'aménagement, la zone urbaine n'est pas permise non plus à l'Est. Le périmètre d'urbanisation se termine à la 640. D'accord?

2640 Donc, le développement résidentiel pour le secteur Terrebonne, s'effectuera au sud de la 640, et la portion sur le plan, qu'on voit actuellement, en image, la portion qui est beige, est zonée agricole au niveau du gouvernement du Québec. D'accord?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2645 La préoccupation qui m'est venue c'est au moment de notre visite du site hier matin, où je me suis demandée; et ça c'est dans la foulée de la question que monsieur Valiquette pose au nom au nom de madame Lafrance; s'il y a un secteur où, bon, une rue va à peu près jusqu'à une portion donnée, qu'il y a un secteur boisé, et après ça peut-être la zone tampon, incluse à l'intérieur du territoire, propriété du promoteur.

2650

Mais qu'à un moment donné, quelqu'un coupe ces arbres là le paysage n'est plus le même là Voyez-vous. Alors, c'est ça.

2655 Quand vous attribuez des zones, est-ce que vous tenez compte de cela: qu'à un moment donné un propriétaire X ou Y, qui est dans une zone que j'appellerais *pré-tampon* là peut couper des arbres et puis...?

M. DENIS LÉVESQUE :

2660 Je comprends bien votre question. Votre question est: avant la zone tampon, est-ce qu'un propriétaire...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2665 Oui.

M. DENIS LÉVESQUE :

2670 ... pourrait faire la coupe d'arbres. Je sais qu'on a une réglementation à cet effet. Maintenant, malheureusement, Madame la Présidente, je ne la connais pas par coeur; je devrai vérifier avec des gens du service d'Urbanisme chez moi; mais je sais que pour la coupe d'arbres on a une réglementation, et je ne crois pas que les gens pourraient couper des arbres d'une façon arbitraire.

2675 Je pense même que dans le secteur urbanisé, on doit remplacer un arbre lorsqu'il est coupé. Notre réglementation prévoit que si on élimine un arbre sur notre terrain, on doit en planter un autre. D'accord? Et il faut qu'un permis soit pris aussi.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2680 Ce n'est peut-être pas au niveau de la Municipalité mais au niveau de la MRC. Est-ce que vous pouvez venir répondre madame, s'il vous plaît?

2685 Les MRC ont maintenant le pouvoir de réglementer ces aspects-là. Est-ce que, dans le schéma d'aménagement, il est prévu des dispositions qui interdiraient la coupe de bois, ou la coupe à blanc en tout cas, pour les propriétaires privés, qui seraient collés sur le site de BFI?

Mme CHANTAL LALIBERTÉ :

2690 Oui, alors si vous me permettez, pour répondre à votre question, je vais justement me référer à la carte que vous avez sur l'écran, elle correspond exactement aux nouvelles affectations du territoire qu'on a dans le schéma d'aménagement révisé, qui est en vigueur depuis le dix-huit (18) décembre dernier.

2695 Alors essentiellement, si vous regardez cette carte-là le seul endroit; où il y a vraiment des dispositions des normes minimales dans le schéma d'aménagement révisé, concernant la coupe d'arbres; serait les deux (2) zones qui sont de couleur plutôt verte là celle qui est au Nord complètement du site, qui, celle-ci est une zone, excusez-moi, une affectation agro-forestière; parce qu'elle est cent pour cent (100 %) en zone agricole permanente; et celle qui est à l'Est
2700 complètement du site de BFI, où vous avez un F qui est par-dessus, elle est d'un vert un peu plus pâle, ce sont exactement les mêmes dispositions qui s'appliquent dans ces deux (2) affectations là

La différence, pourquoi elles sont de couleur différente c'est qu'elle, elle est carrément située en zone blanche, elle n'est pas dans la zone agricole permanente.

2705 Le schéma, dans le document complémentaire, prévoit des restrictions quant à la coupe d'arbres, particulièrement la coupe à blanc, si je me souviens bien; je pourrai le vérifier, vous le confirmer, je ne connais pas par coeur; mais de mémoire, ce que je me souviens, c'est que toute coupe à blanc de plus de un (1) hectare est carrément interdite sur ces secteurs-là parce que la
2710 MRC les a affectés *forestiers*, parce qu'il ne reste plus beaucoup de couverts forestiers sur le territoire et on veut limiter les coupes.

Il y a quand même des coupes sanitaires qui sont autorisées, alors, et ça prend un plan de prescription sylvicole, alors il y a vraiment tout un contrôle qui se fait.

2715

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et ces dispositions-là figurent à la copie du schéma que vous nous avez déposé?

2720 **Mme CHANTAL LALIBERTÉ :**

Exactement, vous en avez dans la copie complète du schéma comme tel, vu que... ici, dans ces cas-là je n'ai pas fait copie des extraits, parce que ce n'était pas le site comme tel, mais dans la copie du schéma, alors les gens n'ont qu'à se référer aux dispositions qui s'appliquent aux aires
2725 d'affectations forestières ou agro-forestières; c'est le cas des deux (2) couverts boisés qui sont là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup. J'aimerais adresser la même question à.. c'est monsieur Fafard, de la
2730 MRC de l'Assomption, à savoir quelles sont les affectations prévues à l'Est, et après ça j'aimerais aller voir madame Hébert, aux Affaires municipales, au sujet de certaines contraintes.

M. DENIS FAFARD :

2735 C'est ça, du côté de la MRC de l'Assomption, il y a la zone résidentielle de Charlemagne, après ça il y a la zone agricole. On a aussi une affectation qui est récréative, dans la partie verte.

Au niveau de la protection des arbres, il n'y a aucune réglementation, dans la MRC de l'Assomption, sur le contrôle de l'abattage des arbres. Par contre la MRC est en processus de
2740 préparation d'un règlement pour régir l'abattage des arbres, pour éviter les coupes à blanc.

Mais vu qu'on est en secteur agricole, on est confronté évidemment, au droit de produire des agriculteurs, donc c'est un *mix* à faire.

2745 Et dans la partie que je disais tantôt, qui est verte, qui est récréative, il y a aussi des usages récréatifs qui sont permis, pour une mise en valeur du site il y a des sentiers, des terrains de golf, des choses comme ça, qui sont permises.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2750 Mais ça, est-ce qu'il y a des échanges avec la MRC voisine, particulièrement en ce qui a trait à la présence du lieu d'enfouissement sanitaire, quant aux affectations ou?

M. DENIS FAFARD :

2755

Bon. C'est que nous, notre schéma d'aménagement, il est entré en vigueur le deux (2) mai deux mille un (2001). Le schéma d'aménagement de la MRC des Moulins est entré en vigueur au mois de décembre de deux mille deux (2002).

2760

Pour ce qui est du projet de BFI, la MRC l'Assomption n'a pas, en aucun moment, été consultée sur ce projet-là comme tel.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2765

Mais on comprend que votre intention est quand même de réglementer la coupe de bois dans cette zone-là?

M. DENIS FAFARD :

2770

Oui. Bien, considérant la situation actuelle, c'est un des points qui militent en faveur d'un contrôle de l'abattage des arbres.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2775

Merci beaucoup. Et juste un petit point de précision aux Affaires municipales.

Et si c'était pas le cas, si ce n'était pas l'intention de la MRC, est-ce qu'on pourrait lui imposer certaines choses et qui pourrait le faire?

2780

Mme ISABELLE HÉBERT :

Comme je disais hier, on doit respecter certaines contraintes anthropiques dans la rédaction d'un schéma. C'est bien évident, il y a certains usages qui sont incompatibles, donc, on verrait mal qu'une zone résidentielle soit... une affectation, pardon, résidentielle, soit tout de suite à côté là de celle des matières résiduelles.

2785

Et si ça avait été le cas, je présume que dans l'avis du Gouvernement qui est émis par le ministre, ça aurait été complètement refusé.

2790 Par contre, quand on va dans des détails comme la coupe, des choses comme ça, c'est sûr que ce n'est pas le Ministre qui décide, c'est vraiment la MRC qui décide de ces règles-là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2795 D'accord. Et, peut-être un dernier élément pour répondre à votre question. Est-ce que le ministère de l'Environnement pourrait juste nous éclairer brièvement sur les obligations du promoteur à la fermeture, s'il vous plaît?

M. JEAN MBARAGA :

2800 Oui, Monsieur le Commissaire, les obligations sont décrites dans le Décret. Malheureusement je n'ai pas le Décret avec moi mais, dans le Décret qui a autorisé le projet en quatre-vingt-quinze ('95), la fermeture puis la post-fermeture est bel et bien décrite là-dessus.

2805 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Mais, le Décret réfère au projet de règlement?

M. JEAN MBARAGA :

2810 Mais là les conditions qui sont dans le Décret, elles doivent être réalisées, indépendamment que ce soit un projet de règlement ou non.

2815 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Donc, on vous renvoie au Décret. Merci.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2820

Alors, la dernière question. Alors, dans le Décret on parle, à la condition 20, Recherches :

En plus des fonds versés à la Chaire de recherches industrielles en bio-procédé d'assainissement de sites contaminés, le promoteur devra consacrer un montant de cent mille dollars (100 000,00 \$) à la recherche pour améliorer l'efficacité du système de traitement des eaux de lixiviation.

2825

2830

D'abord une première question et il y a une sous-question làmais, c'est quoi ça la chaire de recherches industrielles?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Viau, monsieur Normandin, qui répond?

2835

M. JEAN-MARC VIAU :

C'était un groupe de recherches de Polytechnique, avec différents partenaires, pour investir dans la recherche et le développement, pour des nouvelles technologies de traitement des sols contaminés.

2840

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Donc, Université de Montréal?

2845

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui. Polytechnique, oui.

2850

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Polytechnique. Ça va, monsieur Valiquette?

2855 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

O.k. Mais, est-ce que ç'a été respecté ça?

M. JEAN-MARC VIAU :

2860

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2865

La réponse est oui, monsieur Valiquette.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2870

La réponse est oui, et ici nous avons, dans le cadre d'un mémoire présenté le deux (2) mars quatre-vingt-quinze ('95), on dit ici:

Ce mémoire décrit...

C'est le mémoire présenté par Réjean Samson, titulaire principal, Chaire industrielle des bio-procédés. On dit:

2875

Ce mémoire décrit les grandes tendances technologiques en matière de gestion des sites d'enfouissement sanitaire et démontre que la mise en place des nouvelles technologies résulterait en une opération viable du côté environnemental. Par ailleurs, ce mémoire se veut un appui à la proposition d'Usine de Triage Lachenaie en ce qui concerne la mise en place d'un centre innovateur dans le domaine de la gestion des déchets.

2880

Si je comprends, la Chaire industrielle était directement reliée avec l'Usine de Triage Lachenaie à ce moment-là c'est ça?

2885 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est cela ou si vous nous avez dit que ça dépend, que c'est un module de l'École polytechnique, est-ce que j'ai bien compris ce que vous avez dit?

2890 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Moi, si je comprends bien votre question que vous me demandez, la Chaire industrielle c'était quelque chose qui appartenait à l'École polytechnique. Nous, on était tout simplement partenaire làdedans, pour les sols contaminés.

2895

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Ce que j'essaie de comprendre, le lien, parce qu'ici il y a cent mille dollars (100 000,00 \$) qui est prévu, mais c'est des gens qui travaillent en appui à l'Usine de Triage Lachenaie? J'essaie juste de comprendre là

2900

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous les avez engagés comme consultants? Qu'est-ce que c'est là?

2905

M. JEAN-MARC VIAU :

Non non non.

2910 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est un don que vous leur faites?

2915

M. JEAN-MARC VIAU :

On met de l'argent, comme plusieurs groupes; je pense qu'il y avait Bell aussi, qui était là dedans aussi; pour investir de l'argent dans la recherche et développement, à l'École polytechnique. C'est une chaire de recherches.

2920 Pour ce qui du cent mille (100 000,00), ça c'est autre chose. Cent mille (100 000,00), là on est en train de le dépenser en ce moment; vous avez vu notre système de traitement, on a posé des nouveaux aérateurs; ça, ça ne fait pas partie de la recherche et développement.

2925 Ce qu'on cherche à faire c'est de caractériser les constantes cinétiques de dégradation du lixiviat. Ça c'est quelque chose qui est très peu connu, fiable, et nous on a l'expertise interne pour pouvoir le faire, puis il y a des analyses qui se font de façon plus fréquente à l'heure actuelle, justement pour être capable de déterminer ces constantes cinétiques là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2930 Alors, ce sont deux (2) choses carrément différentes. Vous participez à un fonds pour encourager la Chaire de recherches industrielles, et en plus vous payez, vous versez des fonds pour de la recherche, sur ce dernier élément que vous venez de nous décrire. C'est correct, c'est comme ça là?

2935

M. JEAN-MARC VIAU :

C'est comme ça, oui.

2940 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon.

M. JEAN-MARC VIAU :

2945

On dépense de l'argent actuellement, pour le lixiviat, et le fonds, l'autre, la Chaire, je pense qu'elle est terminée, on n'est plus à l'intérieur de la Chaire.

2950 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Alors, c'est deux (2) éléments différents, monsieur Valiquette.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2955

Mais qui est prévu au Décret qu'ils donnent cent mille dollars (100 000,00 \$) à ce groupe.

Parfait, merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2960

Merci beaucoup, monsieur Valiquette. J'appelle maintenant monsieur Robert Ménard d'Environnement Jeunesse.

M. ROBERT MÉNARD :

2965

Bonjour.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2970

Bonjour, monsieur Ménard.

M. ROBERT MÉNARD :

2975

Alors, ma première question, Madame la Présidente, serait de savoir, étant donné que l'objectif du promoteur est essentiellement d'enfouir des déchets, pourquoi est-ce qu'il va dans les écoles parler aux gens?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2980

Alors, c'est dans le cadre de votre programme Mobius dont vous nous parliez hier, alors la...

M. JEAN-MARC VIAU :

2985 C'est un programme de sensibilisation, comme j'ai dit pendant la présentation, pour sensibiliser les jeunes au recyclage, à la valorisation énergétique, à la récupération, puis en voyant aussi, ce que c'est un site d'enfouissement aussi, pour constater qu'est-ce que c'est l'élimination des matières résiduelles, puis de voir aussi c'est quoi les conséquences lorsqu'on jette un sac de poubelle justement.

2990

C'est de changer les habitudes pour justement créer moins de déchets.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2995 Mais la question de monsieur Ménard c'est dans la perspective où votre intérêt à vous est beaucoup plus vers l'élimination.

M. JEAN-MARC VIAU :

3000 La compagnie a d'autres intérêts aussi, que l'élimination. On est dans le recyclage, on est dans la collecte. On ne fait pas juste de l'élimination.

M. ROBERT MÉNARD :

3005 Bien, mais en fait, bien, le sens de la question c'est aussi pourquoi qu'eux y vont eux-mêmes, il y a plusieurs autres groupes qui font ce travail-là pourquoi ils sentent le besoin de faire ça?

M. JEAN-MARC VIAU :

3010

C'est un service qui est offert, les professeurs l'évalue à leur juste mesure; ce sont des professionnels.

Si ça fait leur affaire, ils embarquent, si ça ne fait pas leur affaire, ils n'embarquent pas.

3015 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Deuxième question, monsieur Ménard.

3020 **M. ROBERT MÉNARD :**

Oui, avant ma deuxième question je voudrais juste lire quelque chose. Alors, c'est une citation.

Lorsqu'on construit...

3025

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Ménard, vous comprenez que je peux difficilement accepter de long préambule. Je vous prierais de vous ramener à votre première question le plus rapidement possible.

3030

M. ROBERT MÉNARD :

Bien, ma question ce serait pourquoi que le promoteur nous cache certaines choses et puis ça, si je dis ça, pourquoi, c'est que lors de mon intervention précédente je demandais à ce que soient déposés les documents relatifs à Mobius, ce à quoi le promoteur a dit qu'il en existait pas.

3035

Et pourtant j'ai ici, en mes propres mains, un document qui est clairement intitulé *Mobius*, qui est assez volumineux, alors qui serait difficile disons, à mon avis, à oublier.

3040 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Ce document a été déposé le lendemain de votre intervention alors que vous étiez absent, mais il fait partie des documents qui ont été déposés devant la Commission.

3045 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Vous les avez à l'arrière, vous allez le trouver.

M. HECTOR CHAMBERLAIN :

3050

Si je peux juste ajouter là-dessus c'est que, monsieur Chulak qui était un petit peu gêné de le produire tel quel parce qu'il n'était pas à date, mais on vous l'a soumis.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3055

Oui. D'ailleurs, je crois qu'une note a été ajoutée sur le document déposé, que ce document, tel que déposé, n'est pas mis à jour. Voilà

M. ROBERT MÉNARD :

3060

Mais pourquoi ne nous avait-il pas dit ça tout simplement lundi dernier, on nous a induit un peu en erreur.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3065

Lorsque nous vous l'avons demandé, ce document a été demandé par monsieur Ménard justement, vous n'en avez parlé qu'hier, vous l'avez déposé hier.

M. ROBERT MÉNARD :

3070

Monsieur Chamberlain il a expliqué pourquoi monsieur Chulak était gêné.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3075

À cause de l'absence de mise à jour du document.

M. ROBERT MÉNARD :

Exact.

3080

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3085 Alors, voilà. Merci beaucoup, monsieur Ménard. Je veux revenir, avant d'ajourner pour un moment pour l'heure du souper, sur des questions, plus qu'une questions qui ont été posées par des citoyens hier, qui avaient observé, soit individuellement ou au moment de la visite hier, d'un capteur, l'observation d'un capteur où il y avait des fuites.

3090 Vous étiez supposé, monsieur Viau, nous faire rapport là-dessus. Alors la Commission aimerait savoir si vous avez des réponses, des explications à donner.

J'aimerais cependant que vous teniez compte que lorsque les citoyens vont être mis au courant de ce que vous répondez, il est possible que des questions soient de nouveau adressées là-dessus, à la Commission, mais pour le moment, nous voulons votre explication.

3095 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Je vais laisser monsieur Patrick Lamoureux, notre technicien ici, expliquer qu'est-ce qu'il a fait justement, comme travaux ce matin.

3100 **M. PATRICK LAMOUREUX :**

Bon. Ici on voit un puits d'extraction des biogaz. Ce système est sous vacuum puis ce qu'on voit, la partie verticale, c'est le puits.

3105 Puis sur le dessus, sur l'image suivante, si vous passez à la prochaine image, on voit les caractéristiques: il y a la vanne de contrôle, il y a le couvercle et la gaine protectrice; c'est ça qui manquait lors de la visite des gens sur le chantier, puis ça c'est ce qui empêche l'infiltration d'air à l'intérieur du système de captage des biogaz.

3110 Donc, les biogaz sont tirés vers la centrale, et c'est ce qui empêche l'infiltration d'air à l'intérieur de la conduite.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3115 Bon. C'est qu'à un moment donné ils nous ont dit: *On a mis notre main là*, et puis eux ce qu'ils sentaient, c'était de l'air qui poussait.

M. PATRICK LAMOUREUX :

3120 Je ne veux pas contredire les gens mais, ce système-là est sous vacuum, donc ce n'est pas une poussée d'air qu'on sent mais c'est une infiltration d'air.

Il y a des soufflantes à la centrale, qui dirigent, qui tirent les biogaz vers la centrale pour alimenter les moteurs, puis ça, l'infiltration d'air bien, ça fait du bruit puis tout, c'est ce qu'on voit,
3125 mais ce n'est pas une émanation de gaz, c'est plutôt une infiltration d'air, et la gaine est là pour empêcher ces petites minis infiltrations là de s'introduire à l'intérieur du réseau.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3130 Mais ils nous exprimaient justement, que cette gaine était endommagée, enfin, ils en voyaient les débris là et ils avaient même, dans certains cas, l'impression que ça avait été raccommodé plus ou moins rapidement.

Est-ce que quand la gaine n'est plus là il n'y a pas une réaction différente au système?

3135

M. PATRICK LAMOUREUX :

Oui. Il y a une infiltration d'air, comme je dis, et il n'y a aucune émanation, aucune odeur qui est émise à l'extérieur de la conduite, mais contrairement à ce que les gens ont vu, c'est qu'il y a
3140 une infiltration d'air, et ça c'est ce qu'on ne veut pas, parce qu'on veut capter les biogaz pour les amener vers la centrale, et non l'air extérieur ou quoi que ce soit, et c'est pourquoi on installe les gaines.

On a, sur le site, cent quatre-vingt-quatorze (194) puits de ce genre, quarante (40) stations
3145 de pompage qui ressemblent à ça, et sont toutes installées avec des systèmes de gaines.

Parfois il arrive qu'elles se déchirent ou qu'elles tombent, peu importe, mais on fait un entretien quotidien du réseau, puis on -- comme vous voyez sur la photo -- un problème est remédié assez rapidement.

3150

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la correction, le correctif a été apporté?

3155

M. PATRICK LAMOUREUX :

C'est le puits comme tel que vous voyez en ce moment, les photos ont été prises aujourd'hui et les réparations ont été faites.

3160

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Est-ce que je peux savoir si monsieur... j'ai oublié...

3165

M. PATRICK LAMOUREUX :

Lamoureux.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3170

... vous vous êtes bien identifié, monsieur, oui?

M. PATRICK LAMOUREUX :

3175

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3180 Vous êtes disponible à un moment donné, si des citoyens veulent vous poser des questions là-dessus?

M. PATRICK LAMOUREUX :

3185 Oui, bien je travaille tous les jours sur le site, oui, il ne devrait pas y avoir de problème.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3190 Bon. Alors on va voir et je vous referai signe là-dessus. Merci beaucoup de l'explication.

M. JEAN-MARC VIAU :

3195 Mais je serais capable quand même aussi, techniquement, de répondre très facilement aux citoyens ce soir, sans aucun problème.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3200 Ce soir nous allons parler de la récupération, la gestion des matières résiduelles, c'est notre grande priorité.

Comme vous avez pu voir dans les médias, c'est devenu un sujet très populaire au cours des vingt-quatre (24) dernières heures et c'était prévu que ce soir nous allions là-dessus.

3205 S'il reste du temps à la fin de la soirée, nous passerons à d'autres questions mais, pour le moment ce n'est pas le cas.

M. JEAN-MARC VIAU :

3210 Gardez les images proches.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, gardez les images proches. Merci.

3215 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Je voudrais seulement intervenir une petite seconde sur ça, parce que les citoyens vont revenir spécialement pour parler de ça ce soir. Il y a une question, on a des photos à déposer.

3220 Il y avait cinq (5) citoyens, et moi j'étais là aussi, qui avons constaté qu'il y avait effectivement des émanations à plusieurs mètres autour de ce puits, et là on voudrait quand même en savoir un peu plus.

Il y a sûrement un autre problème si ça ne vient pas du problème de pompage.

3225

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, bien monsieur Valiquette, ce soir, nous allons aborder en priorité, parce que des citoyens sont intéressés par ce sujet-là la gestion des matières résiduelles.

3230

Si c'est possible, à la fin, lorsque nous aurons épuisé ceux qui se seront inscrits, nous allons poser ces autres questions, sinon nous les poserons demain, au cours de l'autre audience demain.

Voilà

3235 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Bon. Moi, Madame la Présidente...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3240

Ce sont les règles du jeu que nous avons établies dès les premiers jours de cette audience, monsieur Valiquette, la Commission a décidé que l'organisation des débats allait être ceux-là

3245 Monsieur Normandin, oui.

M. YVES NORMANDIN :

Oui. Pour faire un rectificatif aux propos de monsieur Jacques Trottier il y a quelques
3250 instants, bien, un peu en début de séance, sur un des points. Est-ce que je peux? C'est très court,
c'est juste une (1) page. Est-ce que je peux la lire?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3255 Est-ce que ça ne peut pas, ce soir, lorsque nous reviendrons sur le sujet?

M. YVES NORMANDIN :

Certainement, oui. Excusez-moi.

3260

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous pourrez en profiter. S'il vous plaît, oui. Oui. Dernière intervention avant l'ajournement
pour le souper.

3265

M. ROBERT MÉNARD :

Oui, Madame la Présidente, il me semble que la semaine dernière, lors de la rencontre
avec les requérants, on avait dit qu'on allait avoir des thèmes, des personnes-ressources qui
3270 seraient là mais que ça ne limiterait en aucun cas toute autre question qui ne serait pas par rapport
à ce thème-là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

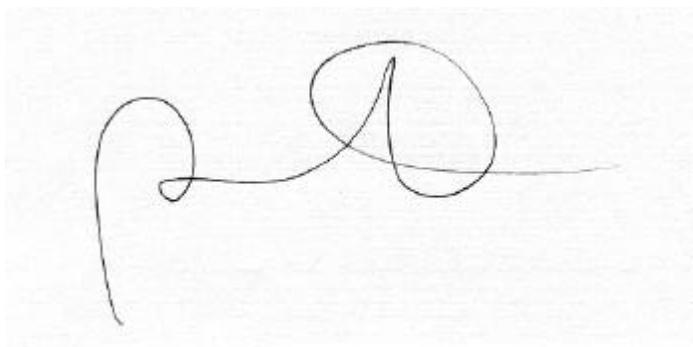
3275 Pendant les thèmes, les questions, en priorité, vont à ce thème-là. Ça c'est normal, je crois.
Si le thème achève et qu'il n'y a plus personne qui s'est inscrit pour ce thème-là à ce moment-là
nous continuons, nous reprenons le registre normal.

3280 Alors, j'ajourne les travaux et nous nous retrouvons en début de soirée à dix-neuf heures
trente (19 h 30).

-- À 17 h 00, L'AUDIENCE EST SUSPENDUE POUR LE REPAS

3285 Je, soussignée, ANN MONTPETIT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que
les pages qui précèdent contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques
recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

Et j'ai signé,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ANN MONTPETIT', written in a cursive style. The signature is positioned above a horizontal line.

3290

ANN MONTPETIT

Sténographe officielle

3295